Soixante-quatorzième année. — N° 204. Le Numéro : 1 fr. 50. Mercredi 26 Août 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER)

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS

COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 714 du 22 juillet 1942 complétant le décret-loi du 1er avril 1940 relatif à l'assurance contre les risques de guerre auxquels peuvent être exposés les betteraves et les sucres (p. 2905).

Loi n° 780 du 12 août 1942 relative à l'organisation de la cour des comptes (p. 2906).

Loi n° 800 du 21 août 1942 modifiant l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée (p. 2906).

Loi n° 816 du 25 août 1942 concernant l'administration intérieure et la gestion financière du Sénat et de la Chambre des députés (p. 2906).

Loi portant création de quatre emplois de préfet hors cadres (rectificatif) (p. 2906).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie (5e additif) (p. 2906).

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration (30e liste) (p. 2909).

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

Arrêtés portant nominations (administrateurs provisoires) (p. 2910).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant nomination d'un directeur à l'administration centrale (rectificatif) (p. 2916).

Arrêtés du 24 août 1942 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 2916).

Algérie. — *Arrêté* du 25 août 1942 portant dissolution du conseil municipal de la ville d'Alger et nomination d'une délégation spéciale (p. 2916).

Arrêtés portant nominations et démission d'office (adjoints aux maires, conseillers municipaux) (p. 2916).

Arrêtés portant mutations et reclassement (inspecteurs de police) (p. 2917).

Ministère de la justice.

Décret n° 2530 du 13 août 1942 comprenant la maison d'arrêt de Bourgoin dans la liste des prisons cellulaires (p. 2917).

Ministère des finances.

Arrêté du 7 août 1942 conférant au comité des bourses les attributions du comité central de la Bourse (p. 2917).

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 2917).

Arrêté portant nomination (service général de contrôle économique) (p. 2917).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêté du 30 juillet 1942 agréant divers groupements nationaux d'achat (p. 2917).

Arrêté du 17 août 1942 relatif aux taux des rations pour le mois de septembre 1942 (p. 2917).

Arrêtés portant nominations :

Comité central de ravitaillement des produits de régime et des farines alimentaires pour enfants (p. 2919).

Comité d'organisation de l'industrie et du commerce de la levure (p. 2919).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 2582 du 24 août 1942 relatif au personnel ouvrier du conservatoire national des arts et métiers (p. 2919).

Arrêté du 22 août 1942 portant création de cours professionnels (p. 2919).

Arrêté portant nomination d'un chargé de mission spéciale d'inspection (p. 2919).

Liste par ordre de mérite des candidats et candidates qui ont obtenu à la session de 1942 le certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles pratiques de commerce et d'industrie (p. 2919).

Liste des candidats et candidates admis à l'école nationale d'éducation physique et sportive après les épreuves du concours d'entrée (session 1942) (rectificatif) (p. 2920).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Liste des candidats admissibles au concours d'admission à l'école du service de santé (rectificatif) (p. 2920).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Arrêté portant retrait de fonction (personnel civil des établissements) (p. 2920).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté portant nomination (école polytechnique) (rectificatif) (p. 2920).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêtés portant nominations et promotions (personnel colonial) (p. 2920).

Biens séquestrés (p. 2920).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

CHEF DU GOUVERNEMENT

Secrétariat général des anciens combattants.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation (p. 2920).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale (p. 2920).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Avis aux titulaires de marchés de l'armement résiliés par application de la loi du 20 juillet 1940 (p. 2920).

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale (rectificatif) (p. 2920).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Tarifs de transport présentés à l'homologation par les chemins de fer d'intérêt général (p. 311 *a* à 314 *a*).

LOIS

LOI n° 714 du 22 juillet 1942 complétant le décret-loi du 1er avril 1940 relatif à l'assurance contre les risques de guerre auxquels peuvent être exposés les betteraves et les sucres.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — L'article 1er du décret-loi du 1er avril 1940 relatif à l'assurance contre les risques de guerre auxquels peuvent être

exposés les betteraves et les sucres est abrogé et remplacé par l'article ci-dessous:

« L'article 1er du décret du 19 octobre 1939 relatif à l'assurance contre les risques de guerre auxquels peuvent être exposés les betteraves et les sucres est complété comme suit:

« Dans le cas où le montant des indemnités pour pertes ci-dessus visées serait inférieur à celui des recettes centralisées par le groupement, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret précité, une indemnité, prélevée sur l'excédent disponible, pourra être versée aux agriculteurs dont les betteraves n'ont pu être arrachées ou ont été perdues en raison de difficultés résultant de l'état de guerre.

« Une indemnité équivalente pourra être versée aux fabricants qui ont perdu des betteraves après leur réception, dans le cas où celles-ci auraient été indemnisées au titre du présent décret-loi si elles étaient restées en possession des agriculteurs ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 22 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
JACQUES LE ROY LADURIE.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

LOI n° 780 du 12 août 1942 relative à l'organisation de la cour des comptes.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les suppressions d'emplois de conseiller référendaire de 2e classe restant à effectuer au 1er janvier 1942, par application de la loi du 16 mai 1941, seront réalisées par extinction, à raison d'une suppression de poste sur deux vacances.

Par mesure transitoire, les auditeurs en fonctions au 1er avril 1942, ainsi que les chefs et chefs adjoints des secrétariats de la première présidence et du parquet, visés au dernier paragraphe de l'article 4 de la loi du 16 mai 1941, pourront être promus conseillers référendaires de 2e classe, nonobstant les suppressions de postes prescrites à l'alinéa précédent, lorsqu'ils justifieront d'un minimum de dix années de services, l'obligation de supprimer l'emploi étant reportée dans ce cas à la deuxième vacance suivant celle qui aura ainsi été comblée à titre exceptionnel.

Les nominations prononcées dans les conditions prévues au paragraphe précédent ne pourront porter atteinte aux droits des candidats appartenant à l'administration des finances.

Les conseillers référendaires nommés hors tour antérieurement ou postérieurement au présent décret seront, par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances, replacés au fur et à mesure des nominations normales au rang du tableau auquel ils auraient été appelés par les règles ordinaires de l'avancement.

Art. 2. — Sont et demeurent abrogées, en ce qu'elles ont de contraire au présent décret, les dispositions de l'article 6 de la loi du 16 mai 1941.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 12 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

LOI n° 800 du 21 août 1942 modifiant l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 3 de la loi du 14 avril 1832, modifiée par les lois subséquentes, est complété comme suit:

Au paragraphe 4°, après les mots: « Ecole nationale des mines de Saint Etienne », il est inséré les mots: « Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 21 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,
Cl BRIDOUX.

LOI n° 816 du 25 août 1942 concernant l'administration intérieure et la gestion financière du Sénat et de la Chambre des députés.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Par application du premier alinéa de l'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le bureau de chacune des deux Chambres cessera ses fonctions à compter du 31 août 1942.

Dans le cas prévu par l'article 2 de l'acte constitutionnel n° 3 du 11 juillet 1940, les pouvoirs des bureaux des deux Assemblées appartiennent au bureau d'âge.

Art. 2. — Les attributions d'administration intérieure et de gestion financière, jusqu'à présent exercées sous quelque forme que ce soit, par le président, les vice-présidents, secrétaires et questeurs du Sénat et de la Chambre des députés, sont exercées par le secrétaire général de la questure de chacune des deux Chambres ou par un secrétaire général désigné par décret pris sur la proposition du chef du Gouvernement.

Art. 3. — Un commissaire du Gouvernement, nommé par décret pris sur la proposition du chef du Gouvernement, est chargé du contrôle de l'emploi des crédits ouverts au budget et affectés aux dépenses administratives du Sénat et de la Chambre des députés ainsi qu'aux allocations-retraites.

Art. 4. — Des arrêtés du chef du Gouvernement fixeront les modalités d'application de la présente loi. Ils détermineront les règles applicables au statut des fonctionnaires et agents des services législatifs et administratifs du Sénat et de la Chambre des députés. Ils préciseront notamment les conditions dans lesquelles il sera procédé, avant le 31 décembre 1942, au classement de ces fonctionnaires et agents dans les administrations publiques.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 25 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
PIERRE LAVAL.

Loi portant création de quatre emplois de préfet hors cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1942: page 2859, 1re colonne, 35e ligne, au lieu de: « Un crédit s'élevant à la somme de 172.000 fr. applicable au budget ci-après du secrétaire d'Etat à l'intérieur », lire: « Un crédit s'élevant à la somme de 172.000 fr. applicable au budget ordinaire du secrétariat d'Etat à l'intérieur ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Liste par obédience des dignitaires (hauts grades et officiers de loge) de la franc-maçonnerie.

(5e additif.)

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer parmi ces listes des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître à la présidence du conseil les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

Grand Orient de France.

Abadia, propriétaire, rue de la Synagogue, Oran, 18e, S.'. Ch.'. « Lux-Africa », Or.'. Gr.'. Exp.'. 1924.

Abadia (Albert), commis principal Gouvernement Général Algérie, 2, rue de Bruce, Alger. Saint-Denis-Réunion, 3e L.'. « Amitié » Saint-Denis G. O. Dél.'. Jud.'. 1930. L.'. « Soleil Levant », Alger.

Abadie (Charles-Albert), auteur dramatique, 42, rue Pigalle, Paris, L.'. « Art et Sciences », Paris. Vén.'. 1934.

Abadie (Jules), comptable, 40, rue Carnot, Béziers, 3e L.'. « Réunion des Amis choisis » Béziers. Trés.'. 1927/29.

Abadie (Paul), restaurateur, Pons (Charente-Maritime), 3e « Tolérance et Etoile de » Saintonge réunies ». Couv.'. au Congrès L.L.'. Sud-Est 1936.

Abd-El-Kader (Chreitah), propriétaire, membre du Conseil. Représ. de l'Etat des Alaouites. « L'Etoile de Lattaquié », Lattaquié. Vén.'. 1934.

Abdul-Hamid (Hiraki), proviseur de lycée. Toy Hiz. Homs Jourt El Chaik (Syrie). « La Fleur de l'Oronte », Homs. Vén.'. 1929.

Abeille (Charles), négociant en gros en bonneterie, Agen. L.'. « Vrale fraternité », Agen. Dél.'. Jud.'. 1928/29/30.

Abelanet (Charles), publiciste, 11, rue V.-Le Duc, Narbonne. L.'. « Athénée social », Perpignan. Dél.'. Jud.'. 1927/29/30/31/34.

Abouchar (Assad), avocat, Damas. 18° Ch.'. « Syrie ». Gd.'. Gard.'. 1930

Abouchedid (Albert), Jérusalem. L.'. « Moriach », Jérusalem. Sec.'. 1920/1923.

Abouiker (Henri), professeur, Constantine. 3° « Cirta », Constantine. Bibliot.'. 1927 à 1929. 1er Exp.'. 1930.

Achard (Théophile), limonadier, 109, rue Magenta/61, rue d'Anse, à Villeurbanne (Rhône). 3° L.'. « Fraternité progressive », Villefranche. Hosp.'. 1929.

Achenza (Jean), travaux publics, Safi (Maroc). 3° L.'. « Lumière et Paix », Safi. L.'. « El Bridja Dial Doukkala », Mazagan. Gr.'. Exp.'. 1932 « Lumière et Paix ».

Achille (Louis), préposé cadre local des douanes, Nice. L.'. « Droit et justice », Fort-de-France. Orateur.

Achnan (Diran), avocat, Smyrne. L.'. « Homère », Smyrne. Vén.'. 1920.

Achraf (Rabbarah), ingénieur de la municipalité de Tripoli. L.'. « Tripoli », Tripoli. Vén.'. 1930/1934.

Adam (Charles-Auguste-Clément), propriétaire de culture, Privas. 3° L.'. « La Parfaite égalité », Tain-Tournon. Dél.'. cong.'. LL.'. Est 1926.

Adam (Edouard-Zéphirin), inst. honoraire Cheny (Yonne). 3° L.'. « Le Phénix », Joigny. 2e surv.'. de 1927 à 1929.

Adam (Ernest-Gustave), contremaître, professeur à l'école pratique de Cherbourg, rue Voltaire, Octeville (Manche). 3° L.'. « Solidarité », Cherbourg. Orat.' 1929.

Adancourt (Hyppolite), employé Mont de Piété, 86, rue du Pré-Saint-Gervais, Paris. L.'. « Amis de la Patrie », Paris. Dél.'. jud.'. 1920.

Ades (Joseph), négociant en machines à écrire, 32, rue de Courcelles, 27, rue de Clignancourt, Paris. 3° L.'. « Vrais Amis », Paris. 2e Surv.'. 1926 à 1928 Dél.'. Jud.'. 1931.

Ador (Augustin), entrepreneur conserv. de cimetière de Pointe-à-Pitre L.'. « Disciples d'Hiram », Pointe-à-Pitre. Hosp.'. 1927/1929.

Affre (André-Louis), chef de l'exploit. à la Cie C. F. M., 26, rue du Général-d'Amade, Rabat, 1er L.'. « Le Réveil du Moghreb », Rabat, Officier de L.'.

Affre (Julien-Gabriel), industriel, 11, rue Théodore-de-Banville, 25, rue Rennequin, 19, square Clignancourt, Paris, 3° L.'. « Démocratie maçonnique », Paris, 1er Surv.'. 1932 à 1934.

Aga (Khaled), Homs (Syrie), L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs, Couv.'. 1931.

Agadjanian (Karapel), docteur en médecine, 47, rue de Miromesnil, 5, rue Saint-Didier, Paris, 3° L.'. « L'Etoile du Nord », Paris, L.'. « La Russie libre », Paris, Fond.'. 1931, Dél.'. Jud.'. titul., L.'. « Russie libre ».

Agard (Henri-Jean), instituteur primaire, 9, rue Henri-Poincaré, Paris, Saint-Louis-de-Montferrand (Gironde), 3° L.'. « Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse et Solidarité réunies », Dél.'. au congrès LL.'. S. O. 1931, Secré.'.

Agin (Louis), instituteur, Arnage (Sarthe), 3° L.'. « Amis du Progrès », le Mans, Hosp.'. 1929 à 1934.

Agnaud (Eugène-Marius-Mathieu), négociant en primeurs, Aix-les-Bains, 3° L.'. « Intimité », Aix-les-Bains, Orat.'. 1928.

Agniah (Ali), docteur en médecine, Karantina n° 5, Smyrne (Turquie), L.'. « Homère », Smyrne, Dél.'. Jud.'. 1928.

Agron (Claude), planteur, Toulon, Vatomandry (Madagascar), 18° L.'. « Parfaite Egalité », Tain-Tournon, L.'. « Amis des Hautes-Alpes », Gap, L.'. « Cote Est », Tamatave, Fond.'. 1924, Vén.'. 1927/1932/33/34/39.

Aghulhon (Joseph-François), receveur buraliste, 171, avenue des Chartreux, Marseille, 3° L.'. « Réunion des Amis choisis », Béziers, Dél.'. Jud.'. 1935.

Agulhon (Adolphe-Firmin), directeur d'école, Arouda (Tunisie), Hammam (Sousse), 3° L.'. « Nouvelle Hadrumète », Sousse, Dél.'. Jud.'. 1929 à 1933. L.'. « Etoile de Carthage », Tunis, L.'. « Nouvelle Carthage », Tunis.

Ahecassis (Rénéou-Isaac dit René), négociant contentieux, défenseur agréé près les tribunaux d'Oran, rue Lepelletier, Oran, 3° L.'. « La Raison », Oran, L.'. « Etoile de Mascara », Mascara, Secrét.'. 1927, L.'. « La Raison », Dél.'. Jud.'. 1927.

Ahousleiman (S.), médecin civil, Zahle, Liban. L.'. « Etoile du Liban », Zahle, Vén.'. 1927-1928.

Akhras Abdul Kadé, négociant, Homs (Syrie), Hamidie-Homs, 3° L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs, Trés.'. 1929/1931.

Akhras Abdul Wakkab, retraité, propriétaire, Homs (Syrie), Homs Jourt El-Chaich (Syrie), 3° L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs, Grd.'. Expert.'. 1929.

Akiff-Hallil Kesserdjizade, négociant, Smyrne, L.'. « Homère », Smyrne, Orat.'. 1927/1928. Vén.'. 1932.

Aknin (Benjamin), greffier, tribunal de paix, boulevard de Martinprey, Oudjda (Maroc), Casablanca, 3° L.'. « Prométhée », Oudjda, Hosp.'. 1926/1928/1930/32/33.

Alalouf (Isaac), représentant, 35, rue Compan, Paris, 26, rue de la Chine, Paris, 3° L.'. « Lafayette », Paris, Grd.'. Expert.'. 1935, L.'. « Samuel Guitta », Casablanca.

Alary, instituteur en retraite, rue Montcalm, Rodez, L.'. « Parfaite Union », Rodez, Dél.'. Jud.'. 1929.

Alary (Jean-Baptiste), graveur, rue Jules-Ferry, Alger, 3°, L.'. « Bélisaire », Alger, Gd.'. Expert.'. 1930-1933-1937, Dél.'. Jud.'. 1935.

Alathène (Gabriel-Richard), inspecteur au contrôle de la préfecture de police, 40, rue Bichat, Paris, 3°, L.'., « Avant-Garde maçonnique », Paris, Hosp.'. 1920.

Alazraki (Jacob), docteur en médecine, 474, grande-rue Salhané, Smyrne, 18°, L.'. « Homère », Smyrne, Dél.'. Jud.'. 1928, 1er Surv.'. 1927-1929. Ch.'., « Homère », Smyrne, T. 4 S.'. 1927-1929.

Albault (Jules), professeur E. P. S., 13 ou 49, rue du Général-Battesti, Reims, 3°, L.'. « Sincérité », Reims. Officier de loge.

Albert (Joseph-Alfred-Auguste), Lieut. du train Cap. 504 R. C. C., Valence, Beyrouth (Liban), 3° L.'. « Syria », Beyrouth, Dél.'. Jud.'. 1931.

Albertin (Fabien), député des Bouches-du-Rhône, avocat, 11 *bis*, rue Ampère, Paris, 3° L.'. « Inséparables du Progrès », Paris, Dél.'. Jud.'. 1928-1929.

Alcaraz (Vincent), propriétaire commerçant, 35, rue Béranger, Oran, 3° L.'. « La Raison », Oran, L.'. « Union africaine », Oran, Dél.'. Jud.'. 1934 L.'. « La Raison ».

Alcide (Joseph), commis princ. Administ. pénitent. coloniale, L.'. « France équatoriale », Trés.'. Adj.'. 1927.

Alexandre, lieutenant-colonel de gendarmerie retraité, maison de l'Hermitage, à Trouville, 3° L.'. « Parfaite Union », Rennes, L.'. « Nord-Midi », Paris. Fond.'.

Alexandre (Georges), directeur d'école, Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise), L.'. « Floréal », Etampes. Orat.'. 1926 à 1928-1930.

Alexis (Antony-Armand), avocat défenseur, 12, rue du Docteur-Polosson, Bourgoin, Saint-Louis-du-Sénégal, 3° L.'. « Avenir du Sénégal », Saint-Louis, Orat.'. 1927 à 1932. 2e Surv. 1930. Grd.'. Exp.'. 1931.

Alonsi (Henri), contrôleur des P. T. T., Bordj-Bou-Arreridj (Constantine), 3° L.'. « Jean Jaurès », Bordj-Bou-Arreridj, Grd.'. Exp.'. 1928. 1er Surv.'. 1929. Trés.'. 1931-1933.

Alibert (François-Joseph-Etienne), géomètre, service topographique, Dakar, 3° L.'. « Etoile occidentale », Dakar. Sec.'. 1934.

Alinot (Paulou-Frédéric-Aimé dit Paul), géomètre, adjoint au maire, vice-président du conseil colonial, chef au service du cadastre, 30° L.'. « Le Réveil de l'Orient et Fervents du progrès réunis », Saïgon, Gd.'. Expert.'. 1926, C. P. H.'. « Réveil de l'Orient », Saïgon, 1er Gd.'. Gard.'. 1925.

Allafort (Edouard-Jules), commissionnaire en marchandises, 26, avenue de Clichy, Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 11, rue Rousseau, Paris, 3° L.'. « France socialiste », Paris, L.'. « Etienne Marcel », Paris. Fond.'., 1er Surv.'. 1920. Gd.'. Expert.'. 1920

Allaneau (Alphonse), huissier, rue Montauban, Alger, 3° L.'. « Travail et Perfection », Angers, Dél.'. jud.'. 1926-1927-1928-1930-1932.

Allard (Maurice-Marius-Eugène), agent technique, Serv. hygiène, Saint-Louis, 3° L.'. « Avenir du Sénégal », Saint-Louis. Hosp.'. 1933-1935. Gd.'. Expert.'. 1935.

Allier (Paul), 25, rue Victor-Massé, Paris, L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Orat.'. 1934.

Allin (Louis-Emile-Auguste), instituteur, Lairoux (Vendée), 3° L.'. « Le Réveil vendéen », Fontenay-le-Comte. Dél.'. Jud.'. en 1935.

Alliot (Albert-Jean), contremaître mécanicien, 69, rue de la Convention, Paris, 3° L.'. « Le Lien des Peuples et Bienfaiteurs réunis », Paris. Hosp.'. 1927/28/29.

Alméras, agent voyer, Langogne (Lozère), L.'. « Union lozérienne », Mende. Grd.'. Exp.'. en 1920.

Aloes, 21, rue Alsace-Lorraine, Nice, L.'. « France démocratique » de Nice. Secr.'. en 1922.

Alony (Alphonse), docteur ès sciences économiques et politiques, Tel-Aviv (Palestine). L.'. « Barkai » (Aurore), Jaffa-Tel-Aviv. Dél.'. Jud.'. en 1931.

Alphonso (Sentiago), maître maçon, 25, boulevard de Vanves, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). 3° L.'. « Internationale », Paris. Hosp.'. 1931.

Alpiar (Georges), ingénieur chimiste, 6, rue Bellanger, Neuilly-sur-Seine, 1, rue des Eaux, Paris. 3° L.'. « Enseignement mutuel », Paris. 2e Surv.'. 1931.

Alquier (René-Sully-Zéphirin), ingénieur constructions navales de 1re classe, arsenal maritime, Ferryville, 3° L.'. « Aurore du XXe siècle », Bizerte. 2e Surv.'. 1935.

Alzieu (Noël-Louis), instituteur public, la Bastide-de-Besplas-Merviel (Ariège). 1er L.'. « Fraternité latine », Foix. Dél.'. au Cong.'. L.'. Sud.

Amado (Haïm), docteur en médecine, grande-rue Salhouf, Smyrne. 18° Ch.'. « Homère », Val.'. de Smyrne. 2e Grd.'. Gard.'. 1927-1929.

Amado (Raoul), dentiste, 6, rue Montaigne, Paris. 3° L.'. « Paix, Travail, Solidarité ». 1er surv.'. 1928/1930. Orat.'. 1931.

Amalric (Louis-Marius-Joseph), directeur E. P. S., école du Pont-Neuf, Toulon, boulevard Dukaska. 3° L.'. « Evolution sociale et Idées nouvelles réunies ». Ch.'. « La Réunion », Val.'. de Toulon. 1er Grd.'. Gard.'. 1938. L.'. « La Réunion ».

Amand (Désiré), retraité inspecteur enfants assistés, Auxerre. L.'. « Le Réveil de l'Yonne » d'Auxerre. 1er surv.'. 1926/27/28/30.

Amans (Félicien-Martin-Germain), correspon. de Marée, Bédarieux (Hérault). 3° L.'. « Aurore du XXe siècle ». L.'. « Amis réunis » de Bédarieux. Secr.'. 1928/1929 « Aurore du XXe siècle ». Secr.'. « Les Vrais Amis réunis ».

Amariglio (Sam.), employé de banque, Salonique. L.'. « Véritas » de Salonique. Grand Exp.'. 1933.

Amayen (Albert-Maxime-Marius), agriculteur, Volx (Basses-Alpes). 3° L.'. « Fraternité provençale », Saint-Auban. Trés.'. 1927/28/29. Hosp.'. 1928/1929.

Amblard (Charles-Michel), contremaître d'usine, 158, rue de la République, Montluçon. 3° L.'. « Union et Solidarité », Montluçon. 2e Surv.'. 1935.

Amblard (Géraud), instituteur retraité, Bougie-Constantine. 3° L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. Dél.'. Jud.'. 1928/1929.

Ambrosini (Alexandre-Martin-Philippe), serrurier ferronnier d'art, 41, cours Lieutaud, Marseille. 3° L.'. « Union des Rites », Marseille. Secr.'. 1933.

Ameline (Marcel), employé de banque, 9 *bis*, rue Saint-Gabriel, Caen (Calvados). 3° L.'. « Thémis » de Caen. Tréso.'. 1933/34/35/36.

Ameillia (Georges), intendant ou navigateur Messageries maritimes, 9, cours du Vieux-Port, Marseille-47, boulevard Gavotty-Montalivet, Marseille. 3° L.'. « Grand Liban », Beyrouth. L.'. « Amis du Travail » Marseille. L.'. « Union des Rites », Marseille. Hosp.'. 1932

Amiel (Achille-Jean), employé de banque, Mostaganem (Oran), Aïn-Tedeless, Oran. 3° L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem. 2e surv. 1934/1935.

Amiel (Jean), tailleur, 34, rue Raymond-IV, Toulouse. 3e L.'. « Encyclopédique », Toulouse. L.'. « Union, Travail, Liberté », Millau. Dél.'. Jud.'. 1934 « Encyclopédique ».

Amiet (Jules), propriétaire, Thure (Vienne). 3e L.'. « Avenir », Châtellerault. Dél.'. Jud.'. 1933 à 1936.

Amin (J.-Khouri), docteur en médecine, Mansourah. L.'. « Les Amis du Progrès », Mansourah. Vén.', 1920.

Amolini (Jacques-Barthélémy), entrepreneur de travaux publics, route d'Armoy, Thonon (Haute-Savoie). 3e L.'. « Avenir du Chablais ». Trés.'. adj.'. 1936-1937.

Amoyel (Jacob), électricien, 1, rue Régaud, Montpellier. 3e L.'. « Fidélité, Travail ». Grd.'. Exp.'. 1935.

Ancarola (Roch), mécanicien, chemin de fer algérien, Bordj-Bou-Arreridj-Biskra (Algérie). 3e L.'. « Cirta », Constantine. L.'. « Jean-Jaurès », Bordj-Bou-Arreridj. L.'. « Union sétifienne », Sétif. 2e M.'. Cér.'. 1933 « Jean-Jaurès ».

Andrau (Hippolyte), employé, caisse des écoles, 27, rue des Fontaines, Toulouse. 3e L.'. « Des Cœurs réunis », Toulouse. Dél.'. Jud.'. 1933.

André (Emile-Jules-Paul), instituteur, Rabat (Maroc). 3e L.'. « Le Réveil du Moghreb », Rabat. Orat.'. adj.'. 1930.

André (François-Guillaume-Marie), employé, chemin de fer, 103, rue Arquaise, Fécamp, 21, rue Guynemer, Asnières. 3e L.'. « Triple Unité », Fécamp, Hosp. 1936/37.

André (Georges), commis principal du Crédit foncier, 42, rue Faidherbe, Paris. L.'. « Amitié », Paris, L.'. « Clarté », Paris. Trés.'. 1926/1927. « Fraternité des Peuples ». Dél.'. jud.'. 1929/32/33, « Fraternité des Peuples ».

André (Joseph), préposé octroi, rue Colbert-du-Perron, Rochefort (Charente-Maritime). 3e L.'. « Démocratie », Rochefort. Dél.'. jud.'. suppl.'. 1932/33/34/35.

André (Lucien-François), employé municipal, 36, rue des Moulineaux, Billancourt (Seine). 3e L.'. « Phœbus », Sèvres. Officier de loge.

Andreis (Jean), juge d'instruction, Pointe-à-Pitre, L.'. « Disciple d'Hiram », Pointe-à-Pitre. Dél.'. jud.'. 1927.

Andriassan (Vazhin), ingénieur A. et M., rue Pasteur, 29, Bezons (Seine), L.'. « France-Arménie », Paris. Dél.'. jud.'. 1933.

Andrieux (Fernand), instituteur à Ners (Gard), 3e L.'. « Progrès-Humanité », Saint-Ambroix. L.'. « Frédéric Démons », Saint-Geniès. Dél.'. Congrès L.'. Sud-Est 1921.

Andrieux (Maurice-Mathurin), représentant de commerce, 129, Grande-Rue, Argenteuil, 37 *bis*, rue Championnet, Paris, 3e L.'. « Vrais Experts », Paris, Grd.'. Exp.'. 1935.

Andrivon (Gilbert), profes. de dessin, inst. retraité, 135, rue de la République, Montluçon, rue Montredon, Montluçon. L.'. « Union et Solidarité », Montluçon. Hon.'. 1936. Hosp.' adj.'.

Anfre (Henry), courtier maritime, 24, quai Lunel, Nice, 18 *bis*, rue Biscara, 3e L.'. « Demos », Nice, 1er Surv.'. 1929. Grd.'. Esxp.'. 1930.

Angebaud (Roger-Edmond), prof., arts et métiers, 63, rue de Turenne, Lille-Cluny (Saône-et-Loire), 3e L.'. « Arts réunis », Mâcon. Grd.'. Exp.'. 1932.

Angerolle (Etienne), chef de la comptabilité municipale, Haïphong (Tonkin), 3e L.'. « Etoile du Progrès », Haïphong. Secr.'. 1926.

Anglade (Jean), coiffeur, 75, rue Alsace-Lorraine, Toulouse, 3e L.'. « Encyclopédique ». Toulouse. Dél.'. jud.'. 1932.

Anglade (Paul-Amédée-Philippe), juge de paix, Batna (Constantine), 3e L.'. « Mascula Khenchela », L.'. « Aures », Batna. Officier de loge.

Angles (Charles-Etienne-Eugène), commerçant, 2, rue André-Chénier, Versailles, 3e L.'. « Amis philanthropiques et discrets réunis », Trés.'. 1932/33/34.

Anguile (Félix-Marcel-Casimir), préposé des douanes, la Simonne, quartier de la Gallette, les Martigues, 3e L.'. « Parfaite Union », Marseille. Dél.'. Congrès LL.'., Sud-Est 1925.

Anjuere (André), officier d'administration, 22, rue Gounod, Philippeville (Constantine), 18, square Lamotte-Picquet, Paris, 3e L.'. « Chantier des égaux », Paris, Secrét.'. 1920.

Antoine, docteur, L.'. « Belisaire », Alger. Rapp.'. 1926.

Antoine (Charles-Auguste), instituteur en retraite, rue Sochemah, Alger, 3e L.'. « Union Africaine », Oran, L.'. « Soleil Levant », Alger, 3e Exp. 1937/1938.

Antoine (Marcel), inspec. des douanes, vérif. contr. diverses, 8, rue Ampère, Alger, rue Dupuih, Alger, 3e L.'. « Union Africaine », Oran, L.'. « Soleil Levant », Alger, 2e Surv.'. 1931, 1er Surv.'. 1932 à 1935.

Antona (François), employé de chemin de fer de l'Etat, 23, rue Duterfre, Oran, 3e L.'. « La Raison », Oran, Dél.'. Jud.'. 1933.

Antonelli (Michel-Pompéi), instituteur, Casablanca, 3e L.'. « Phare de la Chaouia », Casablanca, Secr. adj.'. 1936/1937.

Antonian (Georges), chef d'atelier, 32, rue Chevalier, 41, rue Chaptel, Levallois (Seine), 3e L.'. « Les Travailleurs », Levallois, Grd.'. Exp.'. 1931 à 1933.

Anzani (D.), 3, Carolène, place Londre W. C. I., L.'. « Humanitas », Londres, Secrét.'. 1939.

Aparis (Antoine-Philippe), assureur, Mostaganem (Oran), 3e L.'. « Etoile de Mascara », Mascara, L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem, Grd.'. Exp.'. 1930 à 1932-1934 à 1935.

Apte (Acher), docteur en médecine, 74, rue Lewinsky, Jaffatel-Aviv (Syrie), rue Hess, 3e L.'. « Barkaï », Jaffa, 2e Surv. 1931, Dél.'. Jud.'. 1933.

Aquenine (David-Kalifa), interprète, tribunal d'instance, Casablanca, 3e L.'. « Réveil de Moghreb », Rabat, Secrét.'. adjoint 1932, Arch.'. Biblioth.'. 1932.

Arachtingi (César), vice-présidence de la municipalité de Jaffa, négociant, 33e L.'. « Barkaï », Aurore, Jaffa, Vén.'. 1923-27-29.

Aragnol (Marius), rentier, au Ry-Sainte-Reparade (Bouches-du-Rhône), L.'. « Etoile de la Crau », Miramas, Vénè.'. 1925.

Aram (Edmond), dessinateur, 13, rue Lafayette, Paris, L.'. « L'Etincelle », Paris, Hosp.'.

Arandel (Louis, ou François-Louis), voyageur de commerce à Bellegarde (Ain), L.'. « Avenir du Chablais », Thono, Dél.'. L.'. « Vrais Zélés », Chalon-sur-Saône, au congrès des LL.'. Est en 1924, Secr.'. Ouvr.'. travaux M.'. Cérémonie.

Arborati (François), contrôleur P. T. T., retraité, Mostaganem (Oran), 5, rue Esplanade, Mostaganem, 3e L.'. « Trinosophes Africains », Mostaganem, Secrét.'. 1928 à 1932-1934 à 1935.

Arbore (Georges), représentant industriel, 284, rue de Noisy-le-Sec, Bagnolet (Seine), 25, avenue de la Dame-Blanche, Fontenay-sous-Bois (Seine), 3e L.'. « Paix-Travail-Solidarité », Paris, Secrét. 1933-1934, 1er Surv.'. 1935.

Arbousset (Jules), directeur d'école publique, Mende, L.'. « Union Lozérienne », Mende, Secrét.'. 1920.

Arcier, hôtelier, 51, rue Fondaudège, Bordeaux, L.'. « La Candeur », Bordeaux, Grd.'. Exp.'. 1932.

Ardilouze (Jean-Louis-René), docteur en médecine, Château-Landon, L.'. « Germinal », Moret, Vén.'. 1920.

Ardilouze (Pierre-Bernard), chef dessinateur, chemins de fer algériens, 16, rue Parmentier, Oran, 3e L.'. « Union africaine », Oran, Orat.'. 1934.

Arène (Georges), commis des services civils, Majunga (Madagascar), Diégo-Suarez. L.'. « Action républicaine », Diégo-Suarez. Trés.'. 1933, Hosp.'. 1932.

Argellies (Louis ou Elie), maître tailleur, 24e tirailleurs, Tunis, la Roche-sur-Yon, Lousec, en 1931, 3e L.'. « La Nouvelle Hadrumète », Sousse. Grd.'. Exp.'. 1926 à 1931.

Argence (Théophile-Joseph), dessinateur industriel, maire de Saint-Priest, mairie de Saint-Priest (Isère). 3e L.'. « Concorde et Persévérance », Vienne. Dél.'. de L.'. « L'Intimité ». Aix-les-Bains, au congrès LL.'. Est 1936, Secrét.'.

Aribaut (Jacques-Marius), négociant chemisier, rue Roquelaine, 11, rue Saint-Henri, Toulouse, 3e L.'. « Les Cœurs réunis », Toulouse, 4e dél.'. jud.'. 1933.

Arlaud (Georges), commerçant comptable, avenue du Haouz, Marrakech, 3e L.'. « Atlas », Marrakech. Trés.'. 1928. Grand-Expert 1932.

Arleau (Georges), hôtelier, directeur de la maison Tancré, Marrakech, 3e L.'. « Atlas », Marrakech. Trés.'. 1928. Gd. exp.'. 1932.

Arliguie (Jean-Marie-Firmin), commis principal, P. T. T. Rabat-el-Hagel, L.'. « Le Réveil de Moghreb », Rabat. Vén.'. Intérimaire.

Armand (Albert), artiste peintre décorateur, 146, boulevard Anatole-France, Saint-Denis, L.'. « Voltaire », Paris. Dél. jud.'. 1928.

Armand (Jean), directeur d'école, école Lamoricière, Oran (Algérie), L.'. « Union Africaine », Oran. Secrét.'. 1931 à 1933.

Arnal (Joseph), chef de bureau, employé, directeur, 11, cité Lumière, Paris, 3e L.'. « Pythagore », Paris.

Arnaud (Alfred), représentant de commerce, commis princ. aux chemins de fer P.-L.-M., 95, avenue Berthelot, Lyon. L.'. « Les Chevaliers du Temple », Lyon. Dél.'. jud.'. 1926. Secrét.'. 1920.

Arnaud (Augustin), colon, commerçant, Hadj-Kaddour, par Meknès (Maroc), rue de Médinabba, Marrakech, L.'. « Atlas », Marrakech. Trés.'. 1926. 1er surv.'. 1928.

Arnaud (Charles-Antoine), comptable, 7 ou 41, rue Arlaud, Lyon, L.'. « Etoile et Compas », « Démocratie et Progrès réunis », Lyon, Grd.'. Exp.'. 1926-1930. Dél.'. jud.'. 1930.

Arnaud (Edmond), instituteur retraité, rue Alexis, Vinçonnes-Luçon (Vendée), rue du Maréchal-Pétain, la Roche-sur-Yon, 3e L.'. « Fraternité Vendéenne », la Roche-sur-Yon, Hosp.'. 1930 à 1932.

Arnaud (Emile-François-Marius), docteur en droit, 45, boulevard du Temple, Toulon, 3e L.'. « La Réunion des amis choisis », Toulouse; L.'. « La Réunion », Toulon. Dél.'. au congrès LL.'. Sud-Est 1939. Président commission des vœux.

Arnaud (Eugène), négociant en bois, 3, boulevard de la Préfecture, Vienne, 3e L.'. « Concorde et Persévérance », Vienne, Hosp. 1931.

Arnaud (Jean-Paul), employé de commerce, 7, place Simiot, Bordeaux, 3e L.'. « Etoile du Progrès », Bordeaux, dél. à jud.'. 1936.

Arnaudies (Jean), propriétaire retraité, Nefiach (Pyrénées-Orientales), Réalville (Tarn-et-Garonne), 3e L.'. « Parfaite Union », Montauban. 2e surv.'. 1926/29/36. Dél.'. Cong.'. LL.'. Sud 1930.

Arnould (Alfred-Antoine-Henry), commis des postes, 112, rue d'Arzew, Oran. 3e L.'. « La Raison » d'Oran. Secr.'. 1920.

Aron (Camille), propriétaire, la Chauvinière, par Château-Renault (Indre-et-Loire), 3e L.'. « Les Démophiles » de Tours. Dél.'. Jud.'. 1930/1932.

Aronswitz (Zwi), comptable, 47, rue Gercoula Tel-Aviv (Syrie). 3e L.'. « Barkaï », Jaffa Trés.'. 1933.

Arrive (Félix), restaurateur hôtelier, Montendre (Charente-Maritime). 3e L.'. « Pionnier du Progrès », Montendre. Hosp.'. 1929-L 934.

Arrivets (Jean-Louis), employé commis, compagnie pétroles, directeur agence Standard, avenue du Camp-des-Spahis, Sidi-Bel-Abbès (Oran), route d'Oran. 3e L.'. « Maçons réunis », Bel-Abbès. Dél.'. Jud.'. 1930-L 931.

Arrouy (Jules-Jean-Pierre), chirurgien dentiste, avenue Gambetta, Guéret-Châteauroux, 3e L.'. « Préjugés vaincus », Guéret. 2e Surv.'. 1935/1936.

Arsac (Casimir-Emile), propriétaire, négociant, receveur buraliste, secrétaire de mairie, 3e L.'. « Espérance des Amis réunis » d'Aubenas. Hosp.'. 1935/1936.

Arsac (Léon-Abel), négociant, la Chapelle-sur-Aubenas (Ardèche). L.'. « Espérance des Amis réunis », Aubenas. 1er surv.'. 1926/1928.

Artaud (Gaston-Georges), représentant, 15, rue Sainte-Catherine, Lyon. 3e L.'. « Etoile, Compas et Démocratie, Progrès réunis ». Hosp.'. 1931.

Artoux (Marius), Inspec. Chém. de fer Douala (Cameroun), Edea (Cameroun), 3e L.'. « Phare du Quercy », Cahors. L.'. « Lumière du Cameroun », Douala. Fond.'. 1931. Dél.'. Jud.'. 1933.

Arvaud (Pierre), avocat consell, 98, rue de la Tour, Paris. 3e L.'. « L'Avant-Garde ». Paris. Dél.'. Jud.'. 1926.

Aschero (Jean), ingénieur adjoint des ponts et chaussées, Saint-Maximin (Var). 3° L.'. « Ecole de la Sagesse », Brignoles. L.'. « Justice et Egalité », Marseille. Dél.'. « Ecole de la Sagesse » 1924. Rapp.'.

Ascher-Salem, commission exportation, 11 *bis*, rue Brissart, Clamart (Seine). 18°.

Assad Abouchar, Bey-Président tribunal mixte de commerce, 25, rue El-Chamide-Kemarie, Damas. L.'. « Syrie », Damas. Vén.'. en 1927.

Assad (Jamal), capitaine de gendarmerie, Zahle (Grand-Liban) L.'. « Etoile du Liban », Zahle. Vén.'. en 1931.

Asseraf (Albert), représentant, 34, rue de la Lyre, Alger. 3° L.'. « Soleil-Levant », Alger. Hosp.'. 1933/34/35/37/38.

Astruc (Benjamin), instituteur, Clevillières (Eure-et-Loir). 3° L.'. « Marceau », Chartres. Trés.'. 1931.

Astuto (Gaëtan-Nunzia-Raphaël), pharmacien, place du R'bat, Safi (Maroc). 3° L.'. « El Bridja Dial Doukkala », Mazagan. L.'. « Lumière et Paix ». 2° Surv.'. 1931-1932.

Atalla (Wadjih), banquier, Abou-Hauf-Homs (Syrie). L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs. Secr.'. 1935.

Atassi (Abdul-Wahabs), propriétaire, Homs (Syrie). L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs. Dél.'. Jud.'. 1929.

Atef Al Match, professeur, Damas (Syrie). L.'. « Orient et Occident réunis », Damas. Secr.'. 1932.

Atenheim (Edouard), industriel, chemin de Villepreux, Vaucresson (Seine-et-Oise). L.'. « Amis Philanthropes et Discrets réunis », Versailles. Dél.'. Jud.'. 1930.

Atge (Séraphin), chef de service P. T. T., Dakar-Conakry (Guinée), 3° L.'. « Etoile occidentale », Dakar. 1er sur.'. 1931. Dél.'. Jud.'. 1931.

Attal (Isaac-Yvan), bijoutier indigène, 14, rue Gambetta ou rue de Jérusalem, Bône (Algérie). 3° L.'. « Hippone » de Bône. Grd.'. Exp.'. 1930/31/33.

Attal (Moïse), avocat, Sfax-Moulainville (Tunisie), 3° L.'. « Phare de Thyna », Sfax. Surv.'. 1932.

Attias (Isaac-Marcel), fabricant de parapluies, 14, rue des Trois-Conils, Bordeaux. L.'. « La Concorde », Bordeaux. L.'. « Françaises et Neuf-Sœurs réunies », Bordeaux. 2e surv.'. 1930. Ch.'. « Espérance bordelaise ». Val.'. Bordeaux.

Aube (Emile), voyageur de commerce, rue du Polygone, Besançon, 72, rue de Bondy, Paris. 3° L.'. « France maçonnique et Union Fraternelle », Paris. Grd.'. Exp.'. 1930.

Aubert (Claude-Anselme), commis douanes retraité, Kep, par Kampot (Cambodge), Pnom-Penh. 3° L.'. « Avenir Kmer », Pnom-Penh. Grd.'. Exp.'. 1933. Dél.'. Jud.'. 1933.

Aubert (Eugène-Louis), cafetier, propriétaire, expert, maire, Cléon-d'Andran (Drôme). 3° L.'. « En Avant », Montélimar. Dél.'. Jud.'. 1935.

Aubes (Félicien), publiciste, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Sète. L.'. « Vrais Amis Fidèles », Sète. Vén.'. Dél.'. Jud.'. 1920.

Aubin (Phillius), huissier, 24, rue Boyer, Montréal (Canada), L.'. « Force et Courage », Montréal Grd.'. Exp.'. 1920.

Auble (Henri-Maurice-Albin), négociant ou représentant de commerce, 12, rue Vignon, Paris, 3° L.'. « Voltaire », Paris. L.'. « Les Amis de l'Humanité », Paris. Hosp.'. 1935-1936. Dél.'. Jud.'. 1936.

Auboire (Louis-Roger), radio, ministère de l'air, 13, rue Lapeyre, Paris, 3° L.'. « Les Vrais Experts », Paris. Trés.'. 1935.

Aubry (Raymond-Maurice), comptable, 13, rue de l'Union, Chelles (Seine-et-Marne), 3° L.'. « La Solidarité chelloise », Chelles. Dél.'. Jud.'. 1935.

Auclair (Emile), directeur de librairie, 11, route de Rueil, cité jardins, Suresnes, L.'. « Internationale », Paris. Orat.'. 1927.

Audiger (Emile-Joseph), conseiller municipal, libraire, Dreux (Eure-et-Loir), 3° L.'. « Justice et Raison », Dreux. Secr.'. 1920.

Audigier (Jean), professeur, Damas (Syrie), L.'. « Orient et Occident réunis », Damas. Orat.'. 1928.

Audigier (Jean), commerçant, 107, rue Caulaincourt, Paris, 3° L.'. « Libre Pensée », Paris. Dél.'. Jud.'. 1929.

Audineau (Louis), architecte, direction des T. P., 37, rue Jean-Le-Vacher, Tunis, 3° L.'. « Etoile de Carthage », Tunis, Grd.'. Exp.'. 1932-1933-1934. Fond.'. 1931, L.'. « Nouvelle Carthage et Salamboo réunies », Tunis.

Audinet (René-Ernest-Eugène), instituteur, Châtellerault (Vienne), 3° L.'. « Avenir », Châtellerault. Hosp.'. 1928-1929.

Audinos (Eugène-Joseph), ingénieur, 22, cours Berriot, Grenoble, 3° L.'. « Les Arts réunis », Grenoble. Secr.'. 1932-1933.

Audoux (Eugène), commis, marine, 44, rue Fr.-Arago, Rochefort, 3° L.'. « Avant-Garde du Poitou », Poitiers, L.'. « Démocratie », Rochefort, Trés.'. 1935, Dél. Jud. 1932-1933-1934-1935.

Auerbuch (Meïr), docteur en médecine, journaliste, 258 *bis*, rue des Pyrénées, Paris, L.'. « Evolution », Paris. Dél. Jud. 1935.

Auger (Eugène-Cyprien), comptable, 6, rue du Vieux-Moulin, Chelles, 3° L.'. « La Solidarité chelloise ». Dél.'. J.'. 1935.

Auguie (Marcel), agent d'assurances, 8, rue des Capucins, Belfort, 3° L.'. « Tolérance et Fraternité », Belfort. Dél.'. 1938-1939.

Auguste (André), piqueur à la T. C. R. P., chef serv. auto, 5, rue Alexis, Villiers-sur-Marne, 2° L.'. « Thélème », Paris. Secrét.'. 1935. L.'. « Travailleurs socialistes », Paris.

Augustin (Emile), commis princ., secrét. général, Basse-Terre, L.'. « Etus d'Occident », Basse-Terre, Dél.'. Jud.'. 1926-1927.

Aumasson (Maurice), agent de commerce S. H. O., Saint-Louis (Sénégal), Douala (Cameroun), Libreville (Gabon), 3° L.'. « Avenir du Sénégal », Saint-Louis. Trés.'. 1931, L.'. « Lumière du Cameroun », Douala. Orat.'. 1932.

Aumont (Joseph), commis de perception, Sables-d'Olonne, L.'. « Emancipation sablaise », Sables-d'Olonne. Tré.'. 1926.

Aumos-Grégoire (Gabriel), employé C. G. T., 21 *bis*, rue Evrad-de-Fayoll, Bordeaux, L.'. « Amis réunis », Bordeaux. Trés.'. 1934.

Aunac (Jacques-Marcel-Antonin), instituteur, 8, boulevard Docteur-Molle, Oran-Nauroux (Oran), 3° L.'. « Phare du Quercy », Cahors. Secrét.'. 1928. Trés.'. 1929. L.'. « Union africaine », Oran.

Aunes (Justin), retraité, surv. Ce élect. Moulin Lantier, quartier Saint-Jacques, Grasse, 3° L.'. « Evolution Sociale », Grasse. Grd.'. Exp.'. 1930.

Aupetit (René-Jules), directeur commercial, 129, rue Lecourbe, Paris, 3° L.'. « Pythagore », Paris, 2° Surv. 1931-1935.

Aurousseau (Eugène-André), représentant, rue du Barbatre, Reims. 3° L.'. « Sincérité », Reims. Grd.'. Exp.'. 1927/28/29/30.

Auroy (Michel-Marcel), ingénieur, 2, rue du Font-Saint-Jaime, Grenoble, rue des Aqueducs, à Roanne. 3° L.'. « Arts Réunis », Grenoble. Hosp.'. 1931/32.

Aurusse (Georges-Maurice), publiciste, 21, rue Bardinet, Paris. L.'. « Amis de l'Humanité », Paris. Secr.'. 1936.

Ausseil (Marius), employé de banque, 18, rue du Louvre, Viroflay (Seine-et-Oise). 3° L.'. « Amis Philanthropes et Discret réunis », Versailles. 2° surv.'. 1933/34.

Aussel (Jean-Joseph), lithographe, la Madeleine (Grasse). 3° L.'. « Evolution sociale et Idées nouvelles », Grasse. Trés.'. 1933.

Aussenac (Abel), directeur d'école, rue des Soldats, Montpellier, 3° L.'. « Fidélité, Travail », Montpellier. L.'. « Réunion des Amis choisis », Béziers. L.'. « Fraternité, Travail », Montpellier. L.'. « Vrais Amis Fidèles », Montpellier. Dél.'. Jud.'. 1934/35.

Autech (Paul-Léon), professeur de collège, Bédarieux. L.'. « Vrais Amis réunis », Bédarieux. Secr.'. 1920.

Autin (Pierre-François-Gustave), directeur d'école retraité, Tourlaville. 3° L.'. « Liberté et Progrès », Coutances. L.'. « La Solidarité », Cherbourg. Hon.'. 1934. Dél.'. Jud.'. de 1929 à 1932.

Autran (Edouard-Emmanuel-Marius), professeur, villa Ed-Ma, boulevard Foch, Antibes. 3° L.'. « Paix et Travail », Antibes. Hosp.'. en 1931. L.'. « La Vraie Lumière », Cannes.

Autrusseau (Louis-Ernest), instituteur retraité, 77, rue Lafayette, Rochefort. 3° L.'. « La Démocratie », Rochefort. Dél.'. Jud.'. 1928/29/32. L.'. « Accord parfait », Rochefort.

Auze (Henri), avocat avoué, Fort-de-France (Martinique), 3° L.'. « Droit et Justice », Fort-de-France, Dél.'. Jud.'. 1926/28/34.

Auzou (Victor-Joseph), chef comptable, 50, rue de Bolbec, Fécamp. 3° L.'. « Triple Unité », Fécamp. 1er surv.'. 1930/34/36/37.

Auzoux (Lucien-Elie-Arsène), directeur d'école, Fécamp. 3° L.'. « Triple Unité », Fécamp. Dél.'. Jud.'. 1934.

Avroum (Jean-Baptiste), mécanicien, Guibeville (Seine-et-Oise). L.'. « Floréal » d'Etampes. Hop.'. 1931.

Ayache (Foallala), docteur en médecine, chirurgien, Aley (Grand-Liban). L.'. « Cèdre du Liban », Souk-El-Ghart. Vén.'. 1924.

Aye (Charles), dentiste, 5, avenue de Villiers, Paris, 3° L.'. « Unité Maçonnique », Paris. Hosp.'. 1929. L.'. « Les Amis du Travail », Marseille.

Aymeric (Antoine-Louis-Fortuné), pharmacien, 60, avenue de la Victoire, 5, rue Rouget-de-l'Isle, Nice. 3° L.'. « Philosophie Cosmopolite », Nice. 2° Sur.'. en 1928.

Ayoub (Mansour), interprète commandant, cercle militaire, Tunis. 3° L.'. « Nouvelle Carthage », Tunis. L.'. « Etoile de Carthage », Tunis. Dél.'. Jud.'. en 1933.

Aysa (Hbalvi), commerçant, Hama. L.'. « Orantes-Hama », Hama. Vén.'. 1923.

Azéma (Jean), contrôleur des P. T. T., 11, rue Servandoni, Paris. 3° L.'. « Fédération universelle », Paris. Grd.'. Exp.'. 1926. Trés.'. 1928/30/31/32/33/34.

Azibert (François-Ingénu), inspecteur des P. T. T., Nouméa (Nouvelle-Calédonie). L.'. « Le Phare de Thyna » de Sfax. Secr.'. 1928. L.'. « Union Calédonienne » de Nouméa.

Azoulay (Léon-Salomon), rentier propriétaire, avenue du Petit-Juas, Cannes, rue Damrémont, Constantine. 3° L.'. « Cirta », Constantine. Grd.'. Exp.'. 1930/31/32. M.'. Cérém.'. 1927/28/29.

Azur (Raoul), employé de commerce, Cayenne, 9, canal Laussat. 3° L.'. « La Guyane républicaine », Cayenne. 2° Surv.'. 1931. Secr.'. 1929/32/36.

(A suivre.)

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration.

(30e liste.)

Bourdon (André-Victor), médecin commandant. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Isis Montyon et Conscience et Volonté », de Paris et « La Concorde », de Sétif.

Cayre (Pierre), chef d'escadron de gendarmerie à Albi. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Les Cadets de Gascogne », d'Auch, et la « Vraie Fraternité », d'Agen.

Chopin (Marcel-Edouard), lieutenant-colonel de l'armée de l'air. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Marceau », de Chartres.

Costasèque (Edouard-Charles-François), capitaine d'artillerie à Alger. A appartenu au Grand Orient de France Loge « L'Etoile de Carthage », de Tunis (délégué judiciaire en 1933), et « La Zélée », de Bayonne.

Coulom (Jules-Henri), capitaine au 8e R. T. M. à Meknès. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Prométhée », d'Oudjda et « Fraternité Vosgienne », d'Epinal.

Coudivat (Raoul-Jean-Constant), capitaine à la direction du génie à Alger. A appartenu au Grand Orient de France Loge « L'Union du Zaccar », de Miliana et « Aurès », de Batna.

Decerisy (Pierre-Jean-François), capitaine d'artillerie coloniale à la direction des troupes coloniales. A appartenu au Grand Orient de France Loge « La Justice », de Paris.

Delmas (Roger-Pierre-François), ex-officier d'artillerie adjoint technique du service civil des matériels de l'artillerie. A appartenu au Grand Orient de France Loge « L'Avenir », de Châtellerault.

Enault (Wilfrid-Julien-Auréllien), adjudant-chef d'infanterie coloniale en retraite, comptable au centre de libération du département de la Seine. A appartenu à la Grande Loge de France Loge « Colonies », de Paris (secrétaire et archiviste en 1934).

Fort (Céleste-Germain-Louis), chef d'escadron au 68e R. A. à Mascara. A appartenu au Grand Orient de France Loge « l'Etoile de Carthage », de Tunis.

Gaillard (Hector-Alexis), capitaine de gendarmerie à Sousse. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Union Calédonienne », de Nouméa.

Klein (Georges), capitaine de l'armée de l'air en congé d'armistice. A appartenu à une loge de Paris de la Grande Loge de France.

Leandri (Jean-Antoine), chef de bataillon d'infanterie coloniale. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Les Enfants de Mars », de Philippeville.

Meulien (Louis-Marcel), lieutenant mécanicien de l'armée de l'air en congé d'armistice. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Paris », de Paris.

Moret (Lucien-Yves), médecin capitaine des troupes coloniales. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Paix et Union et Mars et les Arts Réunis », de Nantes.

Perignon (Marc-Alexandre-Alfred), ex-lieutenant de l'armée de l'air radié des cadres de l'armée active. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Syria », de Beyrouth et à la Grande Loge de France Loge « Les Héros de l'Humanité », de Paris (Hospitalier 1936).

Raynaud (François-Antoine), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale. A appartenu au Grand Orient de France Loge « L'Avenir Kmeer », de Pnom-Penh et « Les Vrais Amis Réunis », de Carcassonne.

Ricatte (Amédée-Victor), lieutenant-colonel d'infanterie. A appartenu au Grand Orient de France Loges « Evolution Morale », de Lille et « Mont Tonnerre », de Mayence.

Salles (Jean-Max), capitaine au 41e R. I. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Les Amis Persévérants et l'Etoile de Vésone Réunis », de Périgueux.

Thil (Robert), capitaine d'infanterie coloniale au régiment de Guinée. A appartenu au Grand Orient de France Loge « Unité maçonnique », de Paris.

Commissariat général aux questions juives.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :

Art. 1er. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous :

Heimendinger (Théodore), tissus en gros à Chadrac-la-Renaissance, par le Puy (Haute-Loire). — Administrateur provisoire : M. Michel (Jean-Pierre), 6, place Michelet, au Puy.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée.

Fait à Vichy, le 17 juin 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :

Article unique. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous :

Bloch (Louis), commerce de cuirs et crépins, 62, rue de Paris, à Vichy. — Administrateur provisoire : M. Chaumier, 7, rue d'Arras, Vichy.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :

Article unique. — Les entreprises suivantes appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires suivants :

« Parisiana », fonds de nouveautés, confections, bonneterie, 1, rue l'Abbé-Torné, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). — Administrateur provisoire : M. Wies (Paul), 42, avenue Barrère, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). (Dossier 2554.)

Lévy (Jean-Mathias) dit Marcou, 22, rue Villegoudou, à Castres. — Administrateur provisoire : M. Battesti (François), 28, rue du Trésor, à Castres (Tarn). (Dossier 2500.)

Bernheim (Edgar), laboratoire de produits de beauté, 66, boulevard Bonnefoy, Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Delieux (Marcel), 16, rue Peyras, Toulouse. (Dossier 2522.)

Entreprise de carbonisation exploitée par Treufait et Glasser (Robert), à Arcambal (Lot). — Administrateur provisoire : M. Decremps (Louis), à Saint-Géry (Lot). (Dossier 2651.)

Lambert (Eric), fonds de commerce de maroquinerie, 9, rue Joutx-Aigues, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Duban (Jean), 6, rue des Prêtres, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2555.)

Haler (Sylvain), bimbeloterie, 5, place du Marché-Couvert, à Lavaur (Tarn). — Administrateur provisoire : M. Turpin, 66, boulevard Alsace-Lorraine, à Albi (Tarn). (Dossier 1894.)

Borach, « Légumia », commerce de fruits et primeurs en gros, 8, rue Arnaud-Bernard, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Massip (Jean), 24, rue des Chalets, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2479.)

Raglan-House, affaire Fayman (Joseph), commerce de confection et imperméables, 54 *bis*, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Feillou (Jean-Marie), 14, rue Sainte-Ursule, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2480.)

Meyer et fils, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 fr., vente de panneaux en bois, contreplaqués et placages, siège social : 10, avenue du Pont-des-Catalans, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Castel (Edouard), 16 *ter*, rue des Puits-Creusés, à Toulouse. (Dossier 2468.)

Siari ou successeur, commerce de photographie et d'optique, 11, rue Carnot, à Pau (Basses-Pyrénées). — Administrateur provisoire : M. Amiel (Jean), 11, rue Albert-Piche, à Pau (Basses-Pyrénées). (Dossier 2394.)

Schwab (Jean-André), commerce de blouses au détail, 29, rue du 4-Septembre, à Béziers (Hérault). — Administrateur provisoire : M. Ferrier (Alphonse), villa « Les Tilleuls », rue Marcelin-Berthelot, à Béziers (Hérault). (Dossier 1390.)

Ostfeld (Isidore), fabrication, réparations et commerce d'appareils radiophoniques, 25, rue Denis-Papin, à Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Delieux (Marcel), 16, rue Peyras, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2470.)

A la Source des rubans, 52, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse. — Administrateur provisoire : Mme Lestrade (Jean), 2, boulevard de la Marquette, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2369.)

Société toulousaine d'industries chimiques et agricoles « S. T. I. C. A. », société à responsabilité limitée, siège social : 151, route d'Espagne, à Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Bonvalot (Gérard), 42, avenue des Couteliers, à Toulouse. (Dossier 2441.)

« A la Tentation », affaire Barouch (Nissim), commerce de tissus et confection, 38, rue des Filatiers, à Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Gavignon (Louis), 75, rue du Feretra, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2472.)

Goldreich (Ignace), commerce de maroquinerie, 77, boulevard Barbès, à Carcassonne (Aude). — Administrateur provisoire : M. Barrière (Jules), 26, rue de Verdun, à Carcassonne (Aude). (Dossier 2484.)

Janine, affaire Ansallem (Jacques), bonneterie, 28, rue de la Colombette, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Faure (Léon), 29, boulevard Deltour, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2578.)

Tanne (Léon), 33, rue Montpensier, à Pau (Basses-Pyrénées). — Administrateur provisoire : M. Peyrelongue (Jacques), villa Pia, 75, avenue de Trespoey, à Pau. (Dossier 2579.)

Pais frères, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., ayant pour objet le commerce des boyaux salés, siège social : hôtel Gassion, à Pau. — Administrateur provisoire : M. Landaburu (Pierre), 41, rue d'Eligny, à Pau (Basses-Pyrénées). (Dossier 2581.)

« Galeries lorraines », affaire Babani (Isaac) ou successeur, commerce de tissus, 24, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Massip (Jean), 24, rue des Chalets, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2467.)

Henich (Isidore), commerce de confections pour dames en gros, 43, rue des Filatiers, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Gavignon (Louis), 75, rue du Feretra, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2466.)

Hellier (Heinrich), atelier de confection, 18, rue Maille, à Agen (Lot-et-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Boisson (Jean), 20, rue Grande-Horloge, à Agen. (Dossier 2346.)

Fiszelson (Nitri), commerce de légumes et primeurs, 90, rue Denfert-Rochereau, à Agen (Lot-et-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Boisson (Jean), 20, rue Grande-Horloge, à Agen (Lot-et-Garonne). (Dossier 2347.)

Finkielstejn (Szoel), bonneterie et confection à l'enseigne « A la Maison des affaires, chez Charley », maison Latreille, rue de la Halle, à Lourdes. — Administrateur provisoire : M. Taine (Roger), chez M. Estrade, villa « Les Roches », chemin de Soum, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (Dossier 2541.)

Minvielle-Cabannes et Noumez, société en nom collectif au capital de 375.000 fr., exploitation forestière et carbonisation, siège social : Coarraze (Basses-Pyrénées). — Administrateur provisoire : M. Maffre (Noël), 15, rue Bernès-Cambot, à Pau (Basses-Pyrénées). (Dossier 2602.)

Bar de la Dépêche, 56, rue Bayard, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Guillerme (Jean), 8, rue de Remusat, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2516.)

Sarrano (David), commerce de nouveautés et bonneterie, 4, place de la République, à Pau (Basses-Pyrénées). — Administrateur provisoire : M. Tollis (Robert), impasse Darrichon, à Pau (Basses-Pyrénées). (Dossier 2605.)

Droguerie Gaubert, 18, rue Saint-Antoine-du-T., à Toulouse (Haute-Garonne). — Administrateur provisoire : M. Bonvalot (Gérard), 42, rue des Couteliers, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2471.)

Fayerstein (Isaac), fonds de tailleur et confection, 2, rue du Pont-Montaudran, à Toulouse. — Administrateur provisoire : M. Garin (Raymond), à l'Union, par Castelmaurou (Haute-Garonne). (Dossier 2541.)

Au Vieux Manoir, fonds de commerce d'antiquités, 16, rue de Verdusse, à Albi (Tarn). — Administrateur provisoire : M. Blache, 27, rue de Toulouse, à Albi (Tarn). (Dossier 2648.)

Gourko (Benjamin), commerce à domicile de confection pour dames, 59, boulevard Clemenceau, à Perpignan. — Administrateur provisoire: M. Paraire (Marcel), 15, rue Mailly, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2384.)

Wolf (Henri), librairie et journaux, à Souillac (Lot). — Administrateur provisoire: M. Malère (Henri), maison Bos, route Nationale, à Souillac (Lot). (Dossier 2514.)

Lévy (Georges), commerce de tissus en gros, 38, rue Villegoudou, à Castres (Tarn). — Administrateur provisoire: M. Averous (André), 2, rue du Fort, à Mazamet (Tarn). (Dossier 2181.)

Rosenfeld (Vincent), fabrication, entretien et commerce des appareils radioélectriques et d'enregistrement des disques, 69, rue des Pyrénées, à Tarbes. — Administrateur provisoire: M. Aubes (Joseph), place de l'Industrie, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). (Dossier 2580.)

Manufacture castraise de vêtements pour hommes, société à responsabilité limitée au capital de 200.000 fr., siège social: 12, boulevard Carnot, à Castres (Tarn). — Administrateur provisoire: M. Averous (André), 2, rue du Port, à Mazamet (Tarn). (Dossier 2176.)

Sriber (Alfred), commerce de tissus en gros, 30, rue Tolosane, à Castres (Tarn). — Administrateur provisoire: M. Averous, 2, rue du Fort, Mazamet (Tarn). (Dossier 2505.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, le terrain sis à Perpignan, boulevard Poincaré, appartenant à M. Pinhas (Albert), 28, rue des Joglars, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Administrateur provisoire: M. Sournia (Charles), 3, boulevard du Conflent, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2574.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, l'immeuble sis à Montpellier, 11, avenue Buisson-Bertrand, appartenant à M. Gross (Gaston), demeurant à Paris, 1, rue d'Hauteville, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Aldebert, villa Lorraine, rue de Tarragone, à Montpellier (Hérault). (Dossier 2576.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, deux villas sises à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), appartenant à M. Alexandre (Marcel) et Mme Cahen (Berthe), son épouse, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Paraire (Marcel), 15, rue Mailly, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2575.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, la propriété dite « La Défriche », sise à Olnet-Villecun (Hérault), appartenant à M. Dourgnon (Jean) et à Mme Benedic (Denise), son épouse, demeurant à Marseille, 182, boulevard de la Corderie, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sonthonnax (Paul), 48, boulevard de Genève, à Béziers (Hérault).

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, l'immeuble sis à Valras-Plage, appartenant à M. Fleishmann (Alexandre), demeurant à Béziers (Hérault), 17, rue Corneille, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Paul Sonthonnax, 48, boulevard de Genève, à Béziers (Hérault). (Dossier 2664.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier la concession de mine de manganèse et la propriété sise à Bonisse (Aude) appartenant à M. Saban (René), demeurant à Paris, 3, rue Bourdaloue, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Barrière (Jules), 26, rue de Verdun, à Carcassonne (Aude). (Dossier 2447.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier le terrain sis à Saint-Assische, à Perpignan, appartenant à M. Khaiete (David), demeurant à Perpignan, 3, rue de la Barre, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sournia (Charles), 3, boulevard du Conflent, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2473.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier l'immeuble sis à Perpignan, 2 et 4, rue Pierre-Pigne, appartenant à Mme veuve Samuel Milhaud, demeurant à Perpignan, 4, rue Pierre-Pigne, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sournia (Charles), 3, boulevard du Conflent, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2449.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier l'immeuble sis à Capendu (Aude), appartenant à M. Marcovici (Mamus), 25, rue d'Angleterre, à Nice, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Jules Barrière, 26, rue de Verdun, à Carcassonne (Aude). (Dossier 2577.)

Article unique. — La maison de banque suivante appartenant en tout ou en partie, ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Société bancaire du Sud-Ouest, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 million de francs, siège social à Perpignan, place Jean-Jaurès, succursale à Toulouse, 6, rue d'Alsace-Lorraine. — Administrateur provisoire: M. Cammage (Georges), 33, rue Courteline, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2534.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier l'immeuble sis à Villefranche-de-Rouergue, 15, rue de la République, appartenant à M. Druker (Salomon), demeurant, 15, rue de la République, à Villefranche-de-Rouergue, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Piquet (Raymond), demeurant 8, rue Touat, à Rodez (Aveyron). (Dossier 2773.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque, appartenant à Hadjadj (David), 47, rue de l'Hôpital, à Castelnaudary, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Barrière (Jules), 26, rue de Verdun, à Carcassonne (Aude). (Dossier 2646.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque, et en particulier la mine de houille sise à Recouls-Previnquiers (Aveyron), appartenant à M. Dreyfus (Eugène), à Villefranche-de-Rouergue, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Piquet (Raymond), 8, rue du Touat, à Rodez (Aveyron). (Dossier 2649.)

Article unique. — Tous les biens meubles et immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Scher Nathan et Franck (Emilienne-Augustine), demeurant ensemble à Toulouse, 34, rue Bayard, communauté liquidée après séparation de biens par acte du 1er mai 1942, sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Bressoles (Pierre), 34, rue Peyrolière, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2603.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier le terrain sis à Perpignan, boulevard Henri-Poincaré, appartenant à M. Aelion (Henri-Isaac), demeurant à Perpignan, 2, rue José-Maria-de-Hérédia, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Paraire (Marcel), 15, rue Mailly, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2452.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, la propriété sise au Bousquet-d'Orb, près Bédarieux (Hérault), appartenant en tout ou en partie à Mme Simon (Lucie-Sarah), veuve Massé, demeurant à Montpellier, 1 *bis*, rue Baudin, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous.

M. Degans, 1, place de la Comédie, Montpellier (Hérault). (Dossier 2597.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, le terrain sis à Perpignan, boulevard Henri-Poincaré, appartenant à Mme Mendel (Clarisse), épouse de M. Cohen (Elie), est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Paraire (Marcel), 15, rue Mailly, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2451.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, la propriété sise à Corneille-de-Conflans (Pyrénées-Orientales) et la villa dite « Au Coin fleuri », à Lons (Basses-Pyrénées), appartenant à M. Creange (Ulysse), demeurant à Perpignan, 31, boulevard Clemenceau, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous.

M. Gasc (Bonaventure), 7, rue Charles-Gide, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2547-2546.)

Article unique. — Tous les biens meubles et immeubles appartenant à M. Frenc (Avram), demeurant à Mazères (Ariège), ou dépendant de la communauté ayant existé entre le susdit et Mme Bousquet, son épouse, sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Rouanet (Victor), 2 *bis*, rue des Jacobins, à Pamiers (Ariège). (Dossier 2647).

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, le domaine de Saint-Genier (Aude) et le domaine de Saint-Charles, commune de Leuc (Aude), appartenant à M. Medioni (Albert), demeurant à Carcassonne, 4, rue des Calquières, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Barrière (Jules), 26, rue de Verdun, à Carcassonne (Aude). (Dossier 2450.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque appartenant à M. Lévy (Oscar), représentant en corderie, demeurant à Luzech-sur-Cère (Lot), est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Decremps (Louis), à Saint-Jéry (Lot). (Dossier 2671.)

Article unique. — Tous biens meubles et immeubles dépendant de la communauté existant entre les époux Schnerb (Roger) et Sayo (Marguerite), demeurant à Toulouse, 4, rue des Bottiers et 170, avenue de Bayonne, communauté en instance de liquidation de biens

prononcée par le tribunal civil de Toulouse en date du 27 février 1942, sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Chevallier (Pierre), 14, rue du Japon, à Toulouse (Haute-Garonne). (Dossier 2528.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, la villa sise à Sète, rue de la Colline-Chabanette, appartenant à Mme Carcassonne, épouse de M. Daniel Aron, demeurant à Paris, 20, rue de Varennes, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. André (Louis), 82, rue de Montmorency, à Sète (Hérault). (Dossier 2545.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, l'immeuble sis à Montpellier, quartier de l'Aiguelongue, appartenant à M. Godechot (Lionel), demeurant à Montpellier, clos les Pins, chemin vicinal, 45, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Aldebert (Henri), villa Lorraine, rue de Tarragone, à Montpellier (Hérault). (Dossier 2598.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Comptoir de France « Néoprix », société anonyme au capital de 350.000 fr., siège social, 8, rue du Jardin-Botanique, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Administrateur provisoire: M. Sournia (Charles), 3, boulevard du Conflent, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). (Dossier 2539.)

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont limités à la zone non occupée.

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Société Schmoll, société anonyme au capital de 6 millions de francs, siège social, à Castres, 32, rue Anne-Veauté. — Administrateur provisoire: M. Averous (André), 2, rue du Fort, à Mazamet (Tarn).

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont limités à la zone non occupée. (Dossier 2521.)

Art. 1er. — Le stock d'articles de chemiserie appartenant à M. Bidlowsky (Joseph), domicilié à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Escoubes (Marie-Félix), à Andrest (Hautes-Pyrénées).

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2556.)

Art. 1er. — Le stock de marchandises et fournitures diverses appartenant à M. Gertner (Israël), domicilié rue Thiers, à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Escoubes (Marie-Félix), à Andrest (Hautes-Pyrénées)

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont limités à la zone non occupée.

Art. 1er. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Krammer (Hans) « Florida », parfumerie, bimbeloterie, 11, rue Brauhaubant, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). — Administrateur provisoire: M. Aubes (Joseph), place de l'Industrie, à Tarbes.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2599.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Lévy (Philippe) et fils, commerce de produits métalliques, 3, rue Faget-de-Baure, à Pau. — Administrateur provisoire: M. Tollis (Robert), 9, impasse Darrichon, à Pau.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2535.)

Art. 1er. — L'arrêté en date du 7 novembre 1941 nommant M. Rempier, 10, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, administrateur provisoire de la société Dreyfus frères (Avionine, Aviorex), dont le siège social est 10, avenue de Bordeaux, à Montauban, est rapporté.

Art. 2. — Les entreprises suivantes:

Dreyfus frères, société de fait, ex-société en nom collectif;
Avionine (Dreyfus frères), société à responsabilité limitée au capital de 200.000 fr.;
Aviorex (Dreyfus frères), société à responsabilité limitée au capital de 200.000 fr.,

ces sociétés ayant leur siège social à Montauban, 17 *bis*, rue de Mondésir, et antérieurement à Clichy (Seine), sont pourvues de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Rempier, 10, rue Monsieur-le-Prince, à Paris. (Dossier 101.)

Art. 1er. — L'arrêté en date du 11 juillet 1942 nommant M. Barthes, 42, rue du Maréchal-Joffre, à Pau, administrateur provisoire de l'affaire Piszczyk, à Pau, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: affaire Piszczyk, 20, rue Pasteur, à Pau, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous

M. Landaburu, 44, rue d'Etigny, à Pau (Basses-Pyrénes). (Dossier 1170.)

Art. 1er. — L'arrêté du 27 décembre 1941 nommant M. Grob (Hubert), 20, rue Marceau, à Montpellier, administrateur provisoire de la maison Eskenazi « Au Bas Lux », 17, rue de la Loge, à Montpellier, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: maison Eskenazi, « Au Bas Lux », 17, rue de la Loge, à Montpellier, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Allegre, 17, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier. (Dossier 681.)

Art. 1er. — L'arrêté du 27 décembre 1941 nommant M. Grob (Hubert), 20, rue Marceau, à Montpellier, administrateur provisoire de la maison Varon-Soria, 5, rue de l'Argenterie, à Montpellier, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: Mme veuve Varon-Soria, 5, rue de l'Argenterie, à Montpellier, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Allegre, 17, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier. (Dossier 682.)

Art. 1er. — L'arrêté du 10 janvier 1942 nommant M. Grob (Hubert), 20, rue Marceau, à Montpellier, administrateur provisoire de l'affaire Lansberg (Jacques), « Florelie », 41, Grande-Rue, à Montpellier, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante « Florelie », affaire Landsberg (Jacques), confection, 41, Grande-Rue, à Montpellier, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Allegre, 17, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier. (Dossier 813.)

Art. 1er. — L'arrêté du 11 juillet 1942 nommant M. Chaubeyre, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), administrateur provisoire de l'affaire Lahama (Salomon), commerce de nouveautés et confections, 44, rue de Paris, à Villeneuve-sur-Lot, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: Lahama (Salomon), commerce de nouveautés et confections, 44, rue de Paris, à Villeneuve-sur-Lot, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. André Gary, 62, rue du Maréchal-Pétain, Villeneuve-sur-Lot. (Dossier 2366.)

Article unique. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Suchodolsky ou successeur, manufacture de vêtements de cuir et toile imperméable, 6, rue Bordenave-d'Abée, à Pau. — Administrateur provisoire: Mme G. Aubier, 18, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, qui délègue ses pouvoirs pour la zone non occupée à M. Tollis (Robert), 9, impasse Darrichon, à Pau. (Dossier 1833.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit immobilier quelconque appartenant à M. Choucroun, 5 *bis*, boulevard Matabiau, à Toulouse, ou à toute autre adresse, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Lesueur, 4, rue de Naples, à Paris, qui délègue ses pouvoirs pour la zone non occupée à M. Bresolles (Pierre), 34, rue Peyrolières, à Toulouse. (Dossier 2585.)

Article unique. — Les pouvoirs de M. Keller (Oscar), demeurant à Palavas (Hérault), nommé administrateur provisoire de l'immeuble sis à Montpellier, 32, rue de la Loge, appartenant en tout ou en partie à MM. Alexandre (Emile) et Alexandre (André), sont étendus à la partie de l'immeuble susénoncé appartenant à M. Bernheim (Eugène), demeurant 3, rue Balny-d'Avricourt, à Paris.

Article unique. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Comptoir métallurgique du Centre, siège social 65, rue de Prony, à Paris, et 5 *bis*, boulevard Matabiau, à Toulouse. — Administrateur provisoire: M. Lesueur, 4, rue de Naples, à Paris, qui délègue ses pouvoirs pour la zone non occupée à M. Beurrier, 17 *bis*, rue Montplaisir, à Toulouse.

Article unique. — Les entreprises suivantes appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous:

Au Grand soldeur marseillais, société à responsabilité limitée au capital de 75.000 fr., 39 et 103, cours Lafayette, à Toulon. — Administrateur provisoire: M. Bernau (Lucien), Réaltor B., Champ-de-Mars, à Toulon. (Dossier 2515.)
Société Montréal, commerce de fourrures, 36, avenue de la Victoire, à Nice. — Administrateur provisoire: M. Aune (Laurent), 7 *bis*, avenue du Maréchal-Joffre, à Nice. (Dossier 2660.)
Grinchpoun (Marcel-Gérard), commerce et réparation de machines à écrire, 5, rue Notre-Dame, à Cannes. — Administrateur provisoire: M. Lacroix, 2, rue Colbert, au Cannet (Alpes-Maritimes). (Dossier 1358.)
Bensaïd (Georgette), bijouterie, place Masséna, à Nice. — Administrateur provisoire: M. Durand, villa Val-d'Or, à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes). (Dossier 2337.)

A la France, affaire Monteux, bonneterie-confection, 4, rue des Marchands, à Toulon. — Administrateur provisoire: M. Bernau (Lucien), Réaltor B., Champ-de-Mars, à Toulon. (Dossier 2508.)

Vermese père et fils, commerce de bonneterie, 26, avenue de la Victoire, à Nice. — Administrateur provisoire: M. Sabatier, 3 *bis*, rue Berlioz, à Nice. (Dossier 2318.)

Agence commerciale et de librairie, 142, boulevard Gambetta, à Nice. — Administrateur provisoire: M. Sabatier (Roland), 3 *bis*, rue Berlioz, à Nice. (Dossier 2325.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Société anonyme Kunstmann et Cie, siège social 11, rue Chevalier-Paul, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Exshaw (Stéphan), 126, rue de Breteuil, à Marseille.

Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont étendus à tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque appartenant à Mme veuve Berthold-Levy, MM. Levy (Pierre) et (Renaud) et Levy (Eugène), demeurant actuellement au domaine « Les Mimosas », avenue Selos-Goujon, à Saint-Raphaël.

Art. 1er. — L'arrêté du 5 avril 1942 nommant M. Aune (Laurent), 7 *bis*, avenue Maréchal-Joffre, à Nice, administrateur provisoire de l'affaire Hyams (Jacob), commerce de bijouterie, 12, avenue Notre-Dame, à Nice, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise de bijouterie exploitée 12, avenue Notre-Dame, à Nice, par MM. Hyams (Jacques) ou (Jacob) et Hyams (Isaac), son fils, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Aune (Laurent), 15, avenue de la Victoire, à Nice. (Dossier 1579.)

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté en date du 28 mars 1942 nommant M. Michel, 15, avenue de la Victoire, à Nice, administrateur provisoire pour la zone non occupée des sociétés Radio-Méditerranée, Partelec et Société d'information et transmission, à Antibes et Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes), sont rapportés.

Art. 2. — Les sociétés suivantes:

Société Radio-Méditerranée, siège social à Antibes, villa Les Platanes-Fleuris;

Société Partelec, siège social replié à Juan-les-Pins, villa Vallima;

Société d'information et transmission, S. I. T., même siège social,

sont pourvues de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Rigaud (Guilhem-Marie), bastide des Micocouliers, vieux chemin de Saint-Jean, à Antibes. (Dossier 5.)

Art. 3. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2135.)

Article unique. — Tous les biens meubles et immeubles dépendant de la communauté existant entre les époux Dunes (Sylvain) et Torisani (Lucienne-Georgette), demeurant ensemble 20, rue de France, à Nice, communauté en instance de liquidation après séparation de biens, sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Garsonnin (Louis), 3, boulevard du Jardin-Exotique, à Monte-Carlo. (Dossier 2663.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, le terrain sis à Roquebrune-Cap-Martin, en bordure de la route nationale n° 7 appartenant à la société à responsabilité limitée immobilière de Rocvar, dont le siège social est à Paris, 21 *bis*, rue du Paradis, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Lapie, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Nice. (Dossier 2276.)

Article unique. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Boka-Nouveautés, société anonyme au capital de 25 millions de francs, siège social, à Toulon (Var), 1, rue d'Alger. — Administrateur provisoire: M. Bailliat (Jean), 127, rue Michel-Ange, à Paris.

Article unique. — Les entreprises suivantes appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous:

Confiturerie orientale, société en nom collectif, siège social, 35, rue Honorat, à Marseille, fabrication de produits orientaux. Administrateur provisoire: M. Félix, 27, cours Devilliers, à Marseille. (Dossier 1838.)

Fruitimport, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 fr., importation et exportation de fruits, 22, traverses des Messageries, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Imbert (Edouard), 46, rue d'Anvers, à Marseille. (Dossier 2537.)

Troller et Cie, société en nom collectif au capital de 100.000 fr., commerce de draperies en gros, 15, place Pignotte, à Avignon. — Administrateur provisoire: M. Villard (Roger), hôtel de la Marotte, à Carpentras. (Dossier 600.)

Chapellerie « Felio », affaire Benyoumoff ou successeur, 4, place du Change, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Besson-Girerd (Paul), villa « La Cabriane », 15, traverse Pey, à Marseille. (Dossier 2589.)

Le Crédit Moderne, Union économique nimoise, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 fr., siège social, 4 *bis*, rue Régale, à Nîmes. — Administrateur provisoire: M. Demais, 6, boulevard Sainte-Anne, à Marseille. (Dossier 2608.)

Chapellerie Alfred, affaire Adler (Maurice), 50, rue Belsunce et 2, rue du Petit-Saint-Jean, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Besson-Girerd (Paul), villa « La Cabriane », 15, traverse Pey, à Marseille. (Dossier 2601.)

Habib (Isaac), commerce de bonneterie, 14, rue du Petit-Saint-Jean, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Tessier, 45, rue Paradis, à Marseille. (Dossier 2644.)

Société de couture et confection, société anonyme au capital de 1 million de francs, 1, boulevard Dugommier, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Beauquier (Emile), 13, rue Jeanne-de-Chantal, à Marseille. (Dossier 2462.)

Milhaud et Rosa, importateur d'amandes, 2, rue Joseph-Villevieille, à Aix-en-Provence. — Administrateur provisoire: M. Besson, 25, rue du Quatre-Septembre, à Aix-en-Provence. (Dossier 1651.)

Benyoumoff et Heinich, gendre et successeur, société à responsabilité limitée au capital de 675.000 fr., fabrication et vente de chapeaux et casquettes, 20, quai de Rives-Neuves, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Besson-Girerd (Paul), villa « La Cabriane », 15, traverse Pey, à Marseille. (Dossier 2588.)

Chemiserie « Rudyl », affaire Benyoumoff (Bentzi), 6, place du Change, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Besson-Girerd (Paul), villa « La Cabriane », 15, traverse Pey, à Marseille. (Dossier 2587.)

Etablissements Tobo, société à responsabilité limitée au capital de 125.000 fr., confections pour dames, 63, rue Enjouvan, à Mazargues, Marseille. — Administrateur provisoire: M. Jacquemin, 4, boulevard Moyse, Saint-Barnabé-Marseille. (Dossier 2551.)

Claire Passi, confection pour garçonnets, 44, rue des Dominicains, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Jacquemin, 4, boulevard Moyse, Saint-Barnabé-Marseille (Dossier 2552.)

Etablissements Covet, manufacture de vêtements pour hommes, 44, rue Thubanneau, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Jacquemin, 4, boulevard Moyse, Saint-Barnabé-Marseille. (Dossier 2550.)

Jopen, commerce de gros et demi-gros de stylographes et porte-mines, 38, rue Saint-Ferréol, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Boutonnet (Eugène), 34, rue Curiol, à Marseille. (Dossier 2600.)

Comptoir marseillais d'importation, importation-exportation de tous produits, 13, place Flégier, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Cabrol, 3, boulevard Joseph-Autran, à Marseille. (Dossier 2553.)

Chapellerie « Ellis », affaire Benyoumoff (Elie), 2, rue Colbert et 1, rue d'Aix, à Marseille. — Administrateur provisoire: M. Besson-Girerd (Paul), villa « La Cabriane », 15, traverse Pey, à Marseille. (Dossier 1586.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier l'immeuble sis à Avignon, 4, rue Ampère, appartenant à M. Berrebi (Jacques), à Mme Mayrargues (Simha), son épouse, demeurant ensemble 4, rue Ampère, à Avignon, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sacreste, rue Paul-Mariéton, à Orange. (Dossier 2501.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, et en particulier l'immeuble sis à Avignon, 19, boulevard Denis-Soulier, appartenant en tout ou en partie à MM. Berrebi (Jacques), demeurant 4, rue Ampère, à Avignon, et Berrebi-David, demeurant 16, rue de la Campagne, à Avignon, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sacreste, rue Paul-Mariéton, à Orange. (Dossier 2502.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et en particulier l'immeuble sis à Avignon, 16, rue de la Campagne, appartenant à M. Berrebi (David) et Nizard (Suzanne - Clémentine-Yvonne), son épouse, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sacreste (Jean), rue Paul-Mariéton, à Orange. (Dossier 2448.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque, appartenant à M. Alimi (Abraham), 18, avenue Cunéo, à Marseille, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Cabrol, 3, boulevard Joseph-Autran, à Marseille. (Dossier 2590.)

Article unique. — Les fonds de commerces suivants: A la Parisienne, confection pour dames, 1, rue Sainte; James, 26, rue Saint-Ferréol, et l'atelier sis 1, rue Sainte, à Marseille, appartenant à M. Blum (Jacques), sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. de Lafaurie, 147, boulevard Périer, à Marseille. (Dossier 2538.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier l'immeuble sis à Bollène (Vaucluse), rue Emile-Zola, appartenant à M. Milhau (Gaston), demeurant à Bollène, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Sacreste, rue Paul-Mariéton, à Orange. (Dossier 2506.)

Article unique. — Les pouvoirs de M. Chabannes, 66, rue Sainte, à Marseille, nommé par arrêté du 27 juin 1942 administrateur provisoire de l'ancienne maison Jules Guastalla,

courtage en banque, 4, rue de la République, à Marseille, sont étendus à la maison de courtage Baudry, à la même adresse, à Marseille.

Article unique. — Les entreprises suivantes, appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous:

Wertenschlag et fils, société en nom collectif, commerce de tissus et draperie en gros, siège social 35, rue Tronchet, à Lyon. — Administrateur provisoire: M. Heurtier, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon. (Dossier 2420.)

Société commerciale de coutils et couvertures, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., siège social 40, rue de l'Entrepôt, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Violet (Jean), 8, rue Galle, à Saint-Etienne. (Dossier 2504.)

La Providence, bonneterie rouennerie au détail, 2, rue Thiers, à Grenoble (Isère), succursales à Annecy et Chambéry. — Administrateur provisoire: M. Le Boucher (André), 4 *bis*, rue du Maréchal-Foch, à Annecy. (Dossier 2491.)

Oscar Levy et frères, société en nom collectif, vente de tissus et articles de literie en gros, siège social 20, place du Marché, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Jean Perrad, boulevard Baron-du-Marais, à Roanne. (Dossier 2454.)

Zwiebel (Fraim), commerce de fourrures, 77, rue de la République, à Lyon. — Administrateur provisoire: M. Jegou (François), 15, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. (Dossier 1367.)

Les Grands magasins du Trianon, société à responsabilité limitée au capital de 35.000 fr., ayant son siège à Lyon, 40, rue de l'Hôtel-de-Ville, objet: articles de fantaisie, maroquinerie. — Administrateur provisoire: M. Boin (Roger), 81, cours Vitton, à Lyon. (Dossier 2607).

Stanl et David, commerce de tissus en gros, 5, place du Marché, à Thizy (Rhône). — Administrateur provisoire: M. Bernard (Jean), 26, rue Paul-Cheyanard, à Lyon, (Dossier 2609.)

Sagalowicz (Lejb), commerce de bonneterie à façon, rue Chassain-de-La-Plasse, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Denoyel (Léon), 20, rue Lakanal, à Roanne. (Dossier 2498.)

Au Chic féminin, affaire Kleymann (Uczère), confection pour dames, 24, rue du Lycée, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Denoyel (Léon), 20, rue Lakanal, à Roanne. (Dossier 2496.)

Neid (Markus), commerce de fourrures, 16, cours Gambetta, Lyon. — Administrateur provisoire: M. Genfilhomme, chez M. Izerable, 20, avenue de Saxe, à Lyon. (Dossier 312.)

Brunet et Cie, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., siège social, 40, rue du Canal, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Jean Feugère, 2, quai du Bassin, à Roanne.

Glass (Georges), commerçant et commissionnaire en peaux de lapins et chevreaux, 12, rue Philipeaux, à Villeurbanne (Rhône). — Administrateur provisoire: M. Gille (Hugues), 43, rue de la Balme, à Lyon-Montchat. (Dossier 1364.)

Cukier (Szulim), bonneterie, Au Coteau, 4, rue Saint-Marc et 46, avenue Gambetta, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Bonnefonds, 44, avenue Gambetta, à Roanne. (Dossier 2492.)

Webestra, confection en gros pour dames, 69, rue Servient, à Lyon. — Administrateur provisoire: M. Carpentier (Norbert), chez Mme Guillemin, 12, rue d'Algérie, à Lyon (Dossier 2610.)

Famarkin (Robert), commerce de nouveautés, 9 et 11, place des Ursules, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Weber, hôtel Moderne, à Saint-Etienne. (Dossier 1417.)

Floersheim « Jansem », fourrures au détail, 11, rue Général-Foy, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Rastrelli, 23, rue Louis-Loucheur, à Lyon. (Dossier 2547.)

Pancer (Joseph), 42, rue Pierre-Deplerre, à Roanne. — Administrateur provisoire: M. Bonnefonds, 44, avenue Gambetta, à Roanne.

Vêtements Marluss, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., siège social, 7, rue Paul-Bert, à Lyon. — Administrateur provisoire: M. Tranchant (Maurice), 211, cours Emile-Zola, à Villeurbanne (Rhône). (Dossier 2412.)

Textiles Levy-Dreyfus, commerce de tissus de coton et rayonne, 46, rue du Marais, à Roanne. — Administrateur provisoire: M Jean Feugère, 2, quai du Bassin, à Roanne.

Etablissements Rapoport, société à responsabilité limitée au capital de 230.000 fr. Fabrication et vente de meubles, siège social, 25 *bis*, rue Victor-Hugo, à Villeurbanne. — Administrateur provisoire: M. Denninger (Paul), 111, rue Duguesclin, à Lyon. (Dossier 2611.)

Article unique. — Tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession non encore liquidée de M. Sessier, décédé en 1939, à Annemasse (Haute-Savoie), sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Rayer (François), 27, rue Vaugelas, à Annecy. (Dossier 2561.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Gudenberg (Jean), 3, rue de la Comédie, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Weber, hôtel Moderne, à Saint-Etienne.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2494.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Au Muguet de Paris, modes, confection, fourrures, etc., société à responsabilité limitée au capital de 425.000 fr., 4, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Weber, hôtel Moderne, à Saint-Etienne (Loire).

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2544.)

Article unique. — Le fonds de commerce de déchets textiles, sis 13, rue des Capucins, à Lyon, cédé par M. Bachmann (Jacques), à M. Servoz (Anselme), rue du Jardin-des-Plantes, à Lyon, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Dubouis (Louis), 7, rue d'Auvergne, à Lyon. (Dossier 2612.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Société à responsabilité limitée « Nady », au capital de 2 millions de francs, fournitures de modes en gros, siège social, 23 et 29, rue du Chambon, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Ferrier (Francisque), 163, rue Antoine-Durafour, à Saint-Etienne.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2503.)

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 1er août 1942 nommant M. Boisson de Chazournes (Robert), à Garaizin, par Francheville-le-Haut (Rhône), administrateur provisoire des anciens établissements Goldschmidt frères, société à responsabilité limitée, 25-27, rue des Capucins, à Lyon, et des biens meubles et immeubles appartenant à M. Goldschmidt (Sylvain, Maurice, Louis et Marcel), fondateurs de ladite société, sont rapportés.

Art. 2. — L'entreprise suivante: Anciens établissements Goldschmidt frères, société à responsabilité limitée au capital de 1.475.000 fr., siège social: 25-27, rue des Capucins, à Lyon, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Duchamp, à Liergues (Rhône). (Dossier 783.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Weinberg (André), société à responsabilité limitée, commerce de cycles en gros, 18, rue Désiré-Claude, à Saint-Etienne. — Administrateur provisoire: M. Magnien (Gaston), 4, rue Emile-Littré, à Saint-Etienne.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 2495.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque, appartenant à MM. Goldschmidt (Sylvain), Goldschmidt (Maurice), Goldschmidt (Louis), Goldschmidt (Marcel), demeurant 25, rue des Capucins, à Lyon, et à tous domiciles ou résidences qu'ils pourraient avoir, est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Duchamp (Claude), à Liergues (Rhône). (Dossier 2582.)

Art. 1er. — L'arrêté en date du 11 avril 1942 nommant M. Nicole, résidant à l'hôtel des Ambassadeurs, à Vichy, administrateur provisoire de la société cotonnière du Nord et de l'Est, société anonyme, 23, rue Jean-Jacques-Rousseau, et rue Emile-Noiret, à Roanne, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante, société cotonnière du Nord et de l'Est, société anonyme au capital de 40 millions de francs, siège social à Roanne, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Motte, 34, avenue Montaigne, à Paris. (Dossier 1672.)

Art. 1er. — L'arrêté du 28 mars 1942 nommant M. Nicole, demeurant à Vichy, hôtel des Ambassadeurs, administrateur provisoire de la société anonyme cotonnière de Moislains, à Renaison (Loire), est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante, société cotonnière de Moislains, société anonyme au capital de 600.000 fr., à Renaison (Loire), est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Perrad (Jean), boulevard du Marais, à Roanne.

Art. 3. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée. (Dossier 1562.)

Art. 1er. — L'arrêté en date du 20 décembre 1941 nommant M. Dupont (Félix), à Saint-Clair-du-Rhône, administrateur provisoire de la maison Th. Sulbacher « Au Sans-Pareil », 7, place Bolvin, à Saint-Etienne, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante « Au Sans-Pareil », affaire Th. Sulbacher, 7, place Bolvin, à Saint-Etienne, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Weber (Maxime), hôtel Moderne, à Saint-Etienne. (Dossier 550.)

Article unique. — Les entreprises suivantes, appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous:

Aux Deux Gourmands, société anonyme au capital de 500.000 fr. Commerce en demi-gros et détail de poissonnerie, volailles, gibier et comestibles. Siège social, 44, rue du Cheval-Blanc, à Clermont-Ferrand. — Administrateur provisoire: M. Passemard (Roger), 42, avenue des Etats-Unis, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). (Dossier 2673.)

Anas (David), commerce forain, à Besse-en-Chandesse. — Administrateur provisoire: M. Grenier, 37, cours Sablon, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). (Dossier 2127.)

Hirsch (Marius), « Paris-Brady », imperméables, 30, rue des Petits-Gras, à Clermont-Ferrand. — Administrateur provisoire: M. Passemard (Albert), 22, boulevard Berthelot, à Clermont-Ferrand. (Dossier 1193.)

Dreyfus (Léopold), « Le Progrès », fonds de tailleur et confection, place Gaillard, à Clermont-Ferrand. — Administrateur provisoire: M. Passemard (Albert), 22, boulevard Berthelot, à Clermont-Ferrand. (Dossier 2012.)

Lucas (Léon), commerce forain, au Monastier (Haute-Loire). — Administrateur provisoire: M. Michel, 6, place Michelet, le Puy (Haute-Loire). (Dossier 2370.)

Samuel (André), mercerie et articles de ménage sur foires et marchés, Montfaucon (Haute-Loire). — Administrateur provisoire: M. Michel, 6, place Michelet, le Puy (Haute-Loire). (Dossier 2426.)

Dreyfus (Armand), lingerie et confections, 22, boulevard Saint-Louis, le Puy (Haute-Loire). — Administrateur provisoire: M. Michel, 6, place Michelet, le Puy (Haute-Loire). (Dossier 2170.)

Edelstein (Alice), commerce forain, le Monastier (Haute-Loire). — Administrateur provisoire: M. Michel, 6, place Michelet, le Puy (Haute-Loire). (Dossier 2375.)

Renemy, confection, couture, 25, rue Lucas, Vichy. — Administrateur provisoire: M. Chaumier, 7, rue d'Arras, Vichy. (Dossier 1871.)

Gurecki (Abraham), 29, rue Dacher, à Vichy. — Administrateur provisoire: M. Chaumier, 7, rue d'Arras, Vichy (Allier). (Dossier 2353.)

Levy (Esther), épouse Curiel, fabrication et commerce de yaourt, 115, avenue du Maréchal-Foch, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Administrateur provisoire: M. Passemard (Roger), 42, avenue des Etats-Unis, à Clermont-Ferrand. (Dossier 2672.)

Art. 1er. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Etablissements Marie-Claire, société anonyme Peric-Collet, couture, lingerie, nouveautés, 11, rue des Gras, à Clermont-Ferrand. — Administrateur provisoire: M. Gamy (Emile), chez M. Chapuis, 28, rue Bonnabaud, à Clermont-Ferrand.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire ne s'étendent qu'aux parties de l'entreprise qui se trouvent en zone non occupée.

Article unique. — L'entreprise suivante, appartenant en tout ou en partie ou dirigée en tout ou en partie par des Juifs, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

Société Elco, société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 fr., siège social, à Puy-Guillaume, dépôt à Saint-Léonard-de-Noblat. — Administrateur provisoire: M. Plazenet, 5, rue Daru, à Paris, qui délègue ses pouvoirs pour la zone non occupée à M. Vandekerckhove, route de l'Ardoisière, villa Les Pins, Cusset.

Article unique. — Les entreprises suivantes, appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous:

Lipski (Joseph), stock de marchandises, 29, rue des Petites-Maisons, à Limoges. — Administrateur provisoire: M. Penegre, 33, rue de Belfort, à Limoges. (Dossier 2543.)

Rotman (Abraham), marchand forain en bonneterie, 20, rue Rabelais, à Limoges. — Administrateur provisoire: M. Penegre, 33, rue de Belfort, à Limoges. (Dossier 2542.)

Szacher (Abraham), « Au Maroquinier de Paris », 18, rue Jean-Jaurès, à Limoges. — Administrateur provisoire: M. Moreau (Yves), 39, boulevard Gambetta, à Limoges (Dossier 2520.)

Kasza (Chain), commerce forain de bonneterie-mercerie, route de Limoges, à l'Arsault, par Treissac (Dordogne). — Administrateur provisoire: M. Breton, 11, rue du Flantier, à Périgueux. (Dossier 2643.)

Au Carreau du Temple, 3, rue Monte-à-Regret, à Limoges, affaire Szelejen (Ignace), commerce de confections, succursales 23, rue Adrien-Dubouché, et 23, boulevard Louis-Blanc, Limoges. — Administrateur provisoire: M. Joulie, 32, avenue Saint-Eloi, à Limoges. (Dossier 2339.)

Bickart (Sara), commerce de fourrures et pelleteries, 34, rue Jean-Jaurès, à Limoges. — Administrateur provisoire: M. Penegre, 33, rue de Belfort, à Limoges. (Dossier 2446.)

Affaire Frandji (David), « Vog », bonneterie-lingerie, 4, rue Adrien-Dubouché, à Limoges. — Administrateur provisoire: M. Penegre, 33, rue de Belfort, à Limoges. (Dossier 2601.)

Jauzin et Ce, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., fabrication et vente de soulien-gorge, corsets, bandages et tous articles similaires, 6, rue de Lestang, à Brive. — Administrateur provisoire: M. Vandenblas, 27, rue du Général-Dalton, à Brive. (Dossier 2463.)

Saadi (Isaac), ou successeur, commerce de tissus, 51, rue Toulzac, à Brive. — Administrateur provisoire: M. Fouquart, 9, avenue Firmin-Marbeau, à Brive. (Dossier 2632.)

Wilczinski (Jacob), « Tapis Jacques », cité Nouvelle, maison Bordas, à Coulounieix (Dordogne). — Administrateur provisoire: M. Brouillhet, à Miallet (Dordogne). (Dossier 2435.)

Art. 1er. — L'arrêté en date du 18 juillet 1942 nommant M. Maux, 58, rue Wilson, à Périgueux, administrateur provisoire de l'affaire Lichtemberg (Eresko), « Toute la Mode », commerce de bonneterie et lainages, 49, rue Président-Wilson, à Périgueux, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: affaire Lichtemberg (Eresko) « Toute la Mode », commerce de bonneterie et lainages, 49, rue du Président-Wilson, à Périgueux, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Brouillhet (Jacques), à Miallet (Dordogne). (Dossier 2437.)

Art. 1er. — L'arrêté du 13 décembre 1941 nommant M. Crette (Marcel), 10, cours Sablon, à Clermont-Ferrand, administrateur provisoire de la société S. et B. Becker, ayant son siège à Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher), est rapporté.

Art. 2. — La société suivante S. et B. Becker, société en nom collectif au capital de 100.000 fr., ayant pour objet le commerce en gros et détail des chaussures, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Dagois, avenue du 14-Juillet, à Vierzon (Cher).

Art. 1er. — L'arrêté du 13 décembre 1941 nommant M. Crette (Marcel), 10, cours Sablon, à Clermont-Ferrand, administrateur provisoire de l'affaire « Galeries du Meuble », ayant son siège 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Châteauroux (Indre), est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: « Galerie du Meuble », les sieurs Katz et Roubinovitch, société en nom collectif au capital de 20.000 fr., ayant pour objet le commerce d'ameublement, siège social à Châteauroux, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Dagois, avenue du 14-Juillet, à Vierzon (Cher). (Dossier 457.)

Art. 1er. — L'arrêté du 27 décembre 1941 nommant M. Lamaudière (Auguste), 8, rue de la Chapelle-du-Pont, à Issoudun (Indre), administrateur provisoire de la société à responsabilité limitée Real, 59, rue du Bat-le-Tan, à Issoudun, est rapporté.

Art. 2. — La société suivante: établissement Real, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 fr., objet: manufacture de vêtements, siège social à Issoudun, rue du Bat-le-Tan, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Bethouart, 117, avenue de la Châtre, à Châteauroux (Indre).

Article unique. — Les pouvoirs de M. Marcel Reydy, à Marsac (Dordogne), nommé par arrêté du 27 juin 1942, administrateur provisoire de tous immeubles et, en particulier, de la propriété sise à Cubjac (Dordogne), appartenant aux consorts Levy et Lion, sont étendus à tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque et, en particulier, à l'usufruit de la propriété précitée appartenant en tout ou en partie à Mme Dorville (Valentine), veuve de M. Albert Lion, Mme Dorville (Jeanne), veuve de M. Jean Levy, M. Dorville (Charles-Eugène). (Dossier 2217.)

Article unique. — Tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque appartenant à M. J.-M. Kron, villa « Marycel », Bandol-sur-Mer (Alpes-Maritimes), est pourvu de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Becker, 58, rue Denfert-Rochereau, à Boulogne-sur-Seine, qui délègue ses pouvoirs pour la zone non occupée à M. Gagniard (André), château de Crouzeix, par Feytiat (Haute-Vienne). (Dossier 1295.)

Art. 1er. — Les pouvoirs de M. Becker, 58, rue Denfert-Rochereau, à Boulogne-sur-Seine, nommé par arrêté du 11 avril 1942 administrateur provisoire de la société à responsabilité limitée « Les Fils de F. Kron », rue de Bartholdi, à Boulogne-sur-Seine, sont étendus à toute entreprise appartenant à M. Jassaud (Maurice), à Argenton (Creuse), route de Châteauroux, et à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), au domaine de l'Arc, ainsi qu'à tout compte en banque ouvert au nom dudit Jassaud.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont délégués pour la zone non occupée à M. Gagniard (André), au château de Crouzeix, par Feytiat (Haute-Vienne). (Dossier 1295.)

Art. 1er. — L'arrêté du 10 janvier 1942 nommant M. Lamaudière (Auguste), 8, rue de la Chapelle-du-Pont, à Issoudun (Indre), administrateur provisoire de la société « Confection de l'Indre », 34, rue des Noues-Chaudes, à Issoudun, est rapporté.

Art. 2. — L'entreprise suivante: « La Confection de l'Indre », société anonyme au capital de 500.000 fr., usine et bureaux, 34, rue des Noues-Chaudes, à Issoudun, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Bethouart, 117, avenue de la Châtre, à Châteauroux (Indre). (Dossier 808.)

Art. 1er. — L'arrêté du 24 janvier 1942 nommant M. Havilland (Jean), 32, avenue du Midi, à Limoges, administrateur provisoire de l'entreprise Wormus, Lajeunesse et Ce, 11, boulevard du Colonel-Germain, à Brive (Corrèze), est rapporté.

Art. 2. — La société suivante: Wormus frères et Ce, Wormus, Lajeunesse et Ce successeurs, société en nom collectif au capital de

1 million de francs, négoce en gros et demi-gros de tissus, draperie pour hommes, siège social, Brive (Corrèze), 11, boulevard du Colonel-Germain, antérieurement à Lille (Nord), avec succursales à Paris, Lyon et Marseille, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Letzgus, 97, rue Saint-Lazare, à Paris.

Art. 3. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire sont délégués pour la zone non occupée à M. Meitas (Paul), 35, avenue Pasteur, à Brive (Corrèze).

Article unique. — La marque de fabrique suivante: « 2 flèches croisées avec légende Porcelaine de Paris », disposée de façon spéciale, marque déposée le 14 janvier 1939 au greffe du tribunal de commerce de la Seine, n° 325051, classe 11, appartenant à M. Robert Bloch, actuellement sans domicile connu, et par lui concédée pour dix années par acte du 22 janvier 1941, à M. Mohho (Paul), industriel, 2 *bis*, rue Saint-Paul, à Limoges, est pourvue de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Bernardeau, 2, rue Noël-Laudin, à Limoges. (Dossier 1588.)

Art. 1er. — L'arrêté du 11 avril 1942 nommant M. Lamaudière (Auguste), 8, rue de la Chapelle-du-Pont, à Issoudun (Indre), administrateur provisoire de l'immeuble sis 11, rue de la Poterie, à Issoudun, et des biens meubles et immeubles qui s'y trouvent, appartenant à M. Freudenberg, à Issoudun, est rapporté.

Art. 2. — L'immeuble sis 11, rue de la Poterie, à Issoudun (Indre), et les biens meubles et immeubles qui s'y trouvent, appartenant à M. Freudenberg, ancien propriétaire de l'entreprise exploitée par la société à responsabilité limitée « Jean-Henri », 11, place de la Poterie, à Issoudun, sont pourvus de l'administrateur provisoire ci-dessous:

M. Bethouart, 117, avenue de la Châtre, à Châteauroux (Indre).

Fait à Vichy, le 12 août 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret portant nomination d'un directeur à l'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1942: page 2859, 3e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Vu la loi du 23 juillet 1941 », lire: « Vu la loi du 23 janvier 1941 ».

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que la plupart des membres du conseil municipal d'Archon (Aisne) se désintéressent de la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Archon (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Archon (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président : M. Fleury (René); membres : MM. Hennequin (Georges), Garcis (Gustave).

Considérant qu'il n'est pas possible de constituer dans la commune de Mennessis (Aisne) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Mennessis (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Mennessis (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Muguet (Emile); membres: MM. Toudouze (Henri), Brule (Emile).

Considérant que le conseil municipal de la commune de Condé-en-Brie (Aisne) se trouve réduit à un effectif ne permettant pas d'assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Condé-en-Brie (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Condé-en-Brie (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Berthe; membres: MM. l'abbé Bruneaux (Fernand), Gillard (Edmond), Carré (Paul).

Considérant qu'à la suite de la démission d'office du maire il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Thiepval (Somme) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Thiepval (Somme) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Thiepval (Somme) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Potier (Auguste); membres: MM. Fiquet (Henri), Bellet (Oscar).

Considérant qu'à la suite de la démission du maire de la commune de Saint-Gervais (Vendée) il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Gervais (Vendée) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Saint-Gervais (Vendée) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Denis (Alfred); membres: MM. Grillard (Joseph), Batard (Etienne).

Fait à Vichy, le 24 août 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Par arrêté du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 24 août 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, sont nommés membres de délégation spéciale dans la commune de Galgon (Gironde):

MM. Milhade (Jean), Boudin (Paul), Peyronneau (André), Beraud (Charles), Brehant (Jean), Perret (Robert), Bussier (Henri).

Conseil municipal de la ville d'Alger. Délégation spéciale.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 18 avril 1941 appliquant à l'Algérie les dispositions de la loi du 16 novembre 1940 relative aux pouvoirs de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Vu la loi du 28 juin 1941 portant modification des articles 4 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 susvisée;

Vu le décret du 23 février 1942 modifiant les articles 4 et 7 du décret du 18 avril 1941 et notamment l'article 2 dudit décret;

Vu, en date du 23 juillet, le rapport administratif exposant les circonstances de la crise qui sévit dans le conseil municipal de la ville d'Alger;

Considérant qu'en raison des dissensions qu'accuse cette crise, l'assemblée municipale d'Alger ne peut assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales;

Sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Alger est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Alger une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Pelson (Jean); membres: MM. Delacroix (Paul), Wecker (Albert), Valat (Georges), Dumond (Robert), Lafarge (Gérard), Marchand (Louis), Le Coultre (Joseph), Foissin (Marcel), Vasselon (René), Bouakouir Salah, Mustapha Pacha Abdou, Boukroufa Mohamed, Meradi Mohamed.

Art. 3. — Le gouverneur général de l'Algérie et le préfet d'Alger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 25 août 1942.

PIERRE LAVAL.

Adjoints aux maires et conseillers municipaux.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur en date du 24 août 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux:

Sont nommés adjoints au maire:

De la ville de Lambersart (Nord):

MM. Nuytten (Pierre), confectionneur;
Muller (André), industriel;
Lefebvre (Emile), constructeur;
Sleghem (Georges), agent technique.

De la ville de Montreuil-sous-Bois (Seine):

MM. Aubin (Louis), arboriculteur;
Guesnon (Charles), retraité de la Compagnie générale des eaux;
Huss (Roger), professeur de lettres;
Mangenot (Georges), industriel;
Arlabosse (Camille), débitant de tabacs;
Frappier (Alphonse), épicier en gros.

Sont nommés conseillers municipaux:

De la ville de Montreuil-sous-Bois (Seine):

MM. Mangenot (Georges), industriel, représentant des familles nombreuses;
Hacart (Auguste), fabricant d'emballages métalliques, représentant des groupements de travailleurs;
Mme Delatour, née Blondont (Madeleine), présidente de l'union des œuvres de Montreuil;
MM. Préaux (Jean), mécanicien ajusteur, prisonnier de guerre;
Aubin (Louis), arboriculteur;
Guesnon (Charles), ingénieur retraité de la Compagnie générale des eaux;
Huss (Roger), professeur de lettres;
Arlabosse (Camille), débitant de tabacs;
Armand (Elie), chef de brigade à la Compagnie des wagons-lits;
Bernier (Désiré), ouvrier mécanicien;
Bessou (Joseph), artisan tailleur;
Fabre (Georges), retraité de la S. T. C. R. P.;
Chevalier (Lucien), horticulteur;
Cueille (Roger), dessinateur industriel;
Duparc (Louis), ouvrier imprimeur typographe;
Frappier (Alphonse), épicier en gros;
Galle (Pascal), ouvrier boulanger;
Godin (Jacques), fabricant de registres;
Grelet (Raymond), dessinateur industriel;
Herbay (Emmanuel), industriel;
Robin (Constant), arboriculteur.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Joue, adjoint au maire de la commune de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire), se désintéresse des devoirs de sa charge,

Arrête:

M. Joue, adjoint au maire de la commune de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 24 août 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 15 août 1942, sont nommés à la délégation de la police nationale, à Paris (intérêt de service):

M. Davet (Jacques), inspecteur de 4e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Paris.

M. Bonnet (Roger), inspecteur de 4e classe, au service des renseignements généraux à Valenciennes.

M. Madelaine (Fernand), inspecteur auxiliaire, 2e échelon, au service des renseignement généraux à Rouen.

Cette mesure aura effet à compter du 1er août 1942.

Par arrêté en date du 15 août 1942, l'arrêté du 11 juillet 1942 reclassant inspecteur de 2e classe, 3e échelon, et affectant au service des renseignements généraux à Avignon M. Souvignet (Jean), inspecteur de police spéciale de la sûreté générale au Levant, est rapporté.

M. Souvignet (Jean) est reclassé inspecteur de 2e classe, 3e échelon, et affecté à la brigade centrale de police économique à Paris, à compter du 16 juillet 1942.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2530 du 13 août 1942 comprenant la maison d'arrêt de Bourgoin dans la liste des prisons cellulaires.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 10 avril 1871;

Vu les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893 sur le régime et la réforme des prisons départementales;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons:

Art. 1er. — La maison d'arrêt de Bourgoin (Isère) est comprise dans la liste des prisons cellulaires.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 13 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:
Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

MINISTÈRE DES FINANCES

Comité des bourses.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 31 mai 1916, modifiée par l'article 32 de la loi du 31 décembre 1920;

Vu la loi du 14 février 1942 tendant à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1933 instituant un comité central de la Bourse,

Arrête:

Art. 1er. — Les attributions incombant au comité central de la Bourse, aux termes de l'article 1er de l'arrêté du 15 septembre 1933, seront désormais assumées par le comité des bourses de valeurs.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 15 septembre 1933 est abrogé.

Fait à Paris, le 7 août 1942.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DE FOUCHIER.

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1942: page 2771, 3e colonne, 50e ligne, au lieu de: « Chap. 156. — Indemnités de résidence, 43.547 fr. 60 », lire: « Chap. 156. — Indemnités de résidence, 43.457 fr. 60 »; 79e ligne, au lieu de: « Chap. 211. — Subventions allouées pour le service du cadastre, 5.000 fr. », lire: « Chap. 223. — Subventions allouées pour le service du cadastre, 5.000 fr. ».

Service général de contrôle économique.

Par arrêté du 4 août 1942, M. Juston, ancien chef du service de contrôle économique à Lyon, a été nommé directeur régional honoraire du service général de contrôle économique.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Groupements nationaux d'achat.

Par arrêtés en date du 30 juillet 1942, ont été agréés les groupements nationaux d'achat suivants:

Groupement national d'achat du riz et produits dérivés.
Groupement national d'achat des cacaos.
Groupement national d'achat du café et des succédanés du café.
Groupement national d'achat des conserves d'Afrique du Nord.
Groupement national d'achat des fèves.
Groupement national d'achat des produits oléagineux.

Ces arrêtés portent respectivement la nomination des commissaires du Gouvernement auprès desdits groupements.

Taux des rations pour le mois de septembre 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement;

Vu le décret du 29 février 1940 relatif au recensement de la population et à la distribution des cartes de rationnement;

Vu l'arrêté du 9 mars 1940 fixant la date et les conditions d'établissement des cartes de rationnement;

Vu le décret du 20 mai 1940 relatif au rationnement de certaines denrées alimentaires;

Vu le décret du 30 juillet 1940 relatif au rationnement de certaines denrées alimentaires;

Vu le décret du 17 septembre 1940 relatif au rationnement de certaines denrées, ensemble le décret du 22 décembre 1940 modifiant ce dernier;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1940 fixant la date et les conditions d'établissement des cartes de rationnement, ensemble l'arrêté du 22 décembre 1940 modifiant ce dernier;

Vu l'arrêté du 15 juin 1941 modifiant l'arrêté du 9 mars 1940 fixant la date et les conditions d'établissement des cartes de rationnement;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1942 relatif au taux des rations pour le mois d'août 1942,

Arrête:

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er. — Pour le mois de septembre 1942, la feuille de tickets de pain sera délivrée contre remise du coupon n° 6 de septembre 1942. La feuille de viande et celle de denrées diverses contre remise du coupon n° 7 de septembre 1942. Les feuilles de tickets supplémentaires pour « travailleurs de force » contre remise du coupon n° 4 de septembre 1942 de la carte individuelle de rationnement.

Art. 2. — Sous réserve des dispositions prévues au premier alinéa de l'article 15 du présent arrêté, les rations de base de denrées qui pourront être obtenues contre les coupons ou tickets de rationnement sont fixées ainsi qu'il suit pour le mois de septembre 1942:

Pain.

Catégorie E: 100 grammes par jour.
Catégories J1, V: 200 grammes par jour.
Catégories J2, A: 275 grammes par jour.
Catégories J3, T, C: 350 grammes par jour.

Farines simples ou composées ou autres dérivés de céréales.

Catégories E, J1, V: 250 grammes pour le mois.

Viande.

180 grammes par semaine.

Fromage.

50 grammes par semaine.

Matières grasses.

430 grammes pour le mois.

Sucre.

En échange du coupon n° 2 du mois de septembre 1942:

Pour les consommateurs de la catégorie E: 1.250 grammes de sucre, se décomposant ainsi:

Ration normale habituelle: 1.000 grammes.

Supplément pour le mois: 250 grammes.

Pour les autres catégories de consommateurs: 500 grammes de sucre.

Café, malt torréfié, chicorée, thé ou « petits déjeuners ».

En échange du coupon n° 3 du mois de septembre 1942:

Catégories E, J1: néant.

Catégories autres que E et J1:

30 grammes de café pur additionné à une quantité de succédanés qui sera fixée à l'intérieur de chaque région par arrêté du préfet régional pris sur autorisation du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, et sans que le poids total du mélange, qui pourra être livré moulu ou non moulu, puisse excéder 150 grammes, ou, si les approvisionnements le permettent:

Soit une quantité d'extrait de café pur dont la fabrication aura nécessité l'emploi de 30 grammes de café pur;

Soit 45 grammes de café décaféiné sans mélange de succédanés;

Soit 150 grammes de malt torréfié;

Soit 200 grammes de chicorée;

Soit 200 grammes de chicorée additionnée à une quantité de produits autres que les succédanés de café, et sans que le poids du mélange visé ci-dessus puisse excéder le double du poids de la chicorée entrant dans le mélange;

Soit 25 grammes de thé;

Soit 125 grammes de mélange de thé et succédanés comprenant 25 grammes de thé et 100 grammes de succédanés;

Soit (mais uniquement pour les consommateurs des catégories J2, J3 et V): 250 grammes de « petits déjeuners ».

Les détaillants auront la faculté, jusqu'au 30 septembre 1942, d'écouler les paquets de café-mélange qu'ils pourraient détenir et qui contiennent 45 grammes de café pur.

Riz.

En échange du coupon n° 5 du mois de septembre 1942:

Catégorie E: 300 grammes pour le mois.

Catégorie J1: 200 grammes pour le mois.

Catégories autres que les catégories E et J1: néant.

Chocolat.

En échange du coupon n° 0 du mois de septembre 1942:

Catégories E, J1 et V: 125 grammes pour le mois.

Catégories J2 et J3: 250 grammes pour le mois.

Ces quantités, ainsi que les suppléments éventuels prévus ci-dessous sont attribuées dans les conditions particulières prévues ci-après.

TITRE II

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU PAIN, AUX FARINES ET AUX PATES ALIMENTAIRES

Art. 3. — Les rations quotidiennes de pain fixées à l'article précédent seront obtenues par l'échange de tickets de la feuille de pain qui portent un chiffre à raison d'un poids de pain en grammes correspondant à ce chiffre et, en outre, par l'échange de tickets de la feuille de pain, cerclés ou non, qui portent une lettre E, V, A, J, T et C, à raison de 300 grammes de pain pour chacun de ces tickets-lettres.

Art. 4. — Chacun des tickets de la feuille de pain, cerclés ou non, portant un chiffre ou une lettre, pourra être échangé indifféremment contre du pain ou contre les produits énumérés ci-après, sur la base suivante:

A 100 grammes de pain correspondent:

75 grammes de farines simples ou autres produits visés par l'article 1er de l'arrêté du 17 juillet relatif au rationnement des farines simples et semoules;

Ou 62 grammes 5 de biscottes ou pain de régime, produits de biscuiterie autres que le pain d'épice.

Ou 100 grammes de pain d'épice.

Art. 5. — Chacun des tickets de la feuille de pain des consommateurs des catégories E, J1, V, qu'il s'agisse des tickets-lettres cerclés ou non portant la lettre E ou V, ou des tickets-chiffres portant dans l'angle inférieur gauche la lettre E ou V, pourra être échangé contre les produits énumérés ci-après, sur la base suivante:

A 100 grammes de pain correspondent 75 grammes de farines composées visées par l'article 1er de l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif au rationnement des farines composées, ces farines composées pouvant être offertes aux consommateurs sous la forme d'entremets sucrés.

Art. 6. — En outre, les consommateurs des catégories E, J1, V, pourront obtenir contre remise du coupon n° 4 de septembre 1942:

Soit 250 grammes de farines composées visées à l'article 5 ci-dessus;

Soit 250 grammes de farines simples ou autres produits visés à l'article 1er de l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif au rationnement des farines simples et semoules.

Toutefois, les consommateurs de la catégorie V qui auront échangé leur coupon n° 4 de septembre 1942 contre une feuille de tickets supplémentaires pour « travailleurs de force » ne pourront bénéficier de cette attribution.

Art. 7. — Les deux tickets-lettres cerclés de la deuxième quinzaine de la feuille de pain, accompagnés de tickets-chiffres de ladite feuille représentant une valeur de 50 grammes de tickets de pain, pourront être échangés, chacun, mais seulement dans la mesure où les approvisionnements le permettront:

Soit contre 250 grammes de pâtes alimentaires de fabrication industrielle;

Soit contre 250 grammes de tapioca.

En aucun cas, l'échange des tickets de la feuille de pain contre des pâtes ou du tapioca ne pourra avoir lieu pendant la première quinzaine.

Art. 8. — Chaque feuille de pain est divisée en deux parties:

Les tickets portant le chiffre « 1 » ne pourront être échangés dans les conditions précisées au présent titre que du 1er au 15 septembre inclus.

Les tickets portant le chiffre « 2 » que du 16 au 30 septembre inclus.

TITRE III

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA VIANDE

Art. 9. — La ration de viande sera obtenue par l'échange de tickets de la feuille de viande portant un chiffre, à raison d'un poids de viande correspondant à ce chiffre.

Toutefois, dans les communes visées par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 31 décembre 1941 portant classement des communes, les préfets régionaux pourront, sur instructions du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, et dans une limite qui ne pourra pas conduire à porter la ration à plus de 250 grammes par semaine, attribuer une valeur aux tickets de la feuille de viande portant les lettres BB, BC, BD, BE, BH et BJ.

Le ticket BA, cerclé ou non, de la feuille de viande est sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Pour l'application des dispositions de l'arrêté du 16 octobre 1941 réglementant l'abattage familial, la ration de base sera considérée comme étant de 250 grammes de viande par semaine. En conséquence, les tickets laissés aux consommateurs visés aux articles 6 (alinéa 1er) et 9 dudit arrêté auront une valeur de 125 grammes par semaine.

Les quatre tickets d'inscription portant chacun en plus de l'indicatif de la feuille « U », « M » ou « R », une des lettres W, X, Y, Z, sont sans affectation jusqu'à nouvel avis.

Art. 10. — En outre, des rations supplémentaires seront attribuées aux consommateurs se livrant aux travaux de force et aux consommateurs de la catégorie J3.

La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de la première catégorie est fixée à 450 grammes pour le mois.

Celle des consommateurs se livrant aux travaux de force de la deuxième catégorie à 900 grammes pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « travailleurs de force » du mois de septembre qui portent le chiffre 90, à raison d'un poids en grammes correspondant à ce chiffre.

La ration supplémentaire de viande des consommateurs de la catégorie J3 est fixée à 360 grammes pour le mois. Elle leur sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI et DJ de la feuille de denrées diverses du mois de septembre portant l'indication J3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 grammes.

TITRE IV

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU FROMAGE

Art. 11. — La ration de fromage fixée à l'article 2 du présent arrêté sera obtenue par l'échange des tickets de la feuille de fromage qui portent un chiffre et conformément aux barèmes annexés à l'arrêté du 15 janvier 1942. Le ticket-lettre FA de la même feuille est sans valeur jusqu'à nouvel ordre.

TITRE V

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MATIÈRES GRASSES

Art. 12. — La ration de matières grasses fixée à l'article 2 du présent arrêté sera obtenue par l'échange des tickets de la feuille de matières grasses qui portent un chiffre, à raison d'un poids correspondant à ce chiffre et, en outre, par l'échange du ticket GE (ticket non barré) qui aura une valeur de 50 grammes et des tickets GA (ticket barré), qui aura une valeur de 25 grammes, et GH (ticket cerclé), qui aura une valeur de 5 grammes.

Les tickets-lettres GB, GC et GD (tickets barrés) de la même feuille sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Les préfets détermineront, dans leur département, par arrêté pris sur instructions du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, ceux de ces tickets qui pourront être échangés contre de l'huile, du beurre ou d'autres matières grasses.

Art. 13. — La ration de matières grasses autres que le beurre des producteurs de lait sera fixée, dans chaque département, par un arrêté préfectoral pris sur instructions du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.

Art. 14. — En outre, des rations supplémentaires seront attribuées aux consommateurs se livrant aux travaux de force.

La ration supplémentaire de matières grasses des consommateurs se livrant aux travaux de force de la première catégorie est fixée à 300 grammes pour le mois.

Celle des consommateurs se livrant aux travaux de force de la deuxième catégorie à 600 grammes pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de matières grasses pour « travailleurs de force » du mois de septembre qui portent l'indicatif F1, F2, F3 et qui auront chacun une valeur de 100 grammes.

TITRE VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 15. — En cas d'insuffisance des approvisionnements dans les départements, les préfets pourront attribuer aux tickets permettant d'obtenir les rations prévues au présent arrêté une valeur inférieure à celle fixée ci-dessus.

Il pourra être attribué une quantité supplémentaire d'une ou plusieurs des denrées ci-dessus dans certains centres de consommation, en cas d'insuffisance grave dans les approvisionnements en autres denrées.

Des arrêtés préfectoraux pris seulement après autorisation du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement détermineront les taux et les modalités de ces attributions supplémentaires.

Art. 16. — Le conseiller d'Etat secrétaire général à la consommation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 août 1942.

JACQUES LE ROY LADURIE.

Comité central de ravitaillement des produits de régime et des farines alimentaires pour enfants.

Par arrêté en date du 21 août 1942 ont été nommés les membres du comité central de ravitaillement des produits de régime et des farines alimentaires pour enfants et le commissaire contrôleur auprès dudit comité.

Comité d'organisation de l'industrie et du commerce de la levure.

Par arrêté en date du 7 avril 1942 ont été nommés les membres du comité d'organisation de l'industrie et du commerce de la levure ainsi que le commissaire du Gouvernement auprès dudit comité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 2582 du 24 août 1942 relatif au personnel ouvrier du conservatoire national des arts et métiers.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers;

Vu le décret du 13 décembre 1920 relatif à l'avancement du personnel du conservatoire national des arts et métiers;

Vu le décret du 6 octobre 1921 sur le statut du personnel ouvrier permanent du conservatoire national des arts et métiers;

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat aux finances et du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Décrétons:

Art. 1er. — Les ouvriers, essayeurs et manœuvres du conservatoire national des arts et métiers sont engagés dans les conditions fixées par les conventions collectives de travail applicables à leur spécialité dans la région parisienne.

Art. 2. — Les ouvriers, essayeurs et manœuvres doivent être Français, âgés de dix-huit ans au moins et de quarante ans au plus. Ils sont nommés par le directeur du conservatoire national des arts et métiers après épreuve professionnelle. Jusqu'à l'expiration d'une période d'essai de quinze jours ils peuvent être congédiés sans préavis. S'ils sont maintenus en service ils sont considérés comme stagiaires pendant une période minima de six mois et maxima d'un an. Pendant la période d'essai et pendant le stage, les ouvriers, essayeurs et manœuvres sont assujettis à la législation sur les assurances sociales.

A l'expiration du stage, sur proposition du chef de service, les intéressés reconnus aptes sont affiliés à la loi du 21 mars 1928. Ceux qui sont reconnus inaptes sont licenciés après préavis d'un mois.

Les ouvriers, essayeurs et manœuvres peuvent aussi être licenciés avec préavis minimum d'un mois lorsque les nécessités du service exigent une modification dans le choix des spécialistes.

Art. 3. — Les ouvriers, essayeurs et manœuvres ont droit annuellement à quinze jours de congés payés.

En cas d'absence pour raison de santé, ils peuvent bénéficier:

a) De l'intégralité de leur salaire pendant deux mois au plus si l'absence résulte d'accidents dans l'exercice ou à l'occasion des fonctions;

b) De la moitié de leur salaire pendant un mois en cas de maladie.

Art. 4. — Les modifications apportées aux conventions collectives applicables dans la région parisienne sont appliquées aux ouvriers, essayeurs et manœuvres du conservatoire national des arts et métiers.

En outre, il peut leur être attribué des augmentations de salaires dans les conditions fixées ci-après dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice. Pour l'avancement, les ouvriers, essayeurs et manœuvres sont rangés en cinq échelons.

Au cours du mois de décembre de chaque année, le conseil d'administration du conservatoire national des arts et métiers fixe le tableau des ouvriers, essayeurs et manœuvres promouvables. Les inscriptions ont lieu exclusivement au choix.

Peut seul être inscrit le personnel qui justifie de trois années au moins d'ancienneté depuis son engagement ou sa dernière promotion. Chaque promotion représente une augmentation de 15 centimes du salaire horaire.

Art. 5. — Le présent décret est applicable immédiatement aux ouvriers, essayeurs et manœuvres actuellement en fonctions s'ils sont engagés à titre temporaire ou en qualité de stagiaires. Il l'est également aux ouvriers essayeurs et manœuvres titulaires si, dans un délai de trois mois, ils renoncent par une déclaration écrite au régime antérieur.

A compter de la date du présent décret les ouvriers, essayeurs et manœuvres du conservatoire national des arts et métiers ne seront engagés qu'en conformité de ces prescriptions.

Art. 6. — Dans la limite des crédits ouverts annuellement à cet effet au budget du conservatoire national des arts et métiers il peut également être fait appel à des ouvriers dans les conditions fixées par les conventions collectives de travail applicables à leur spécialité dans la région parisienne et qui resteront soumis à la législation sur les assurances sociales.

Art. 7. — Sont abrogées les dispositions du décret du 6 octobre 1921 fixant le statut du personnel ouvrier permanent du conservatoire national des arts et métiers, du décret du 31 mai 1930 fixant les salaires des ouvriers temporaires du conservatoire national des arts et métiers, celles de l'article 1er du décret du 7 juin 1931 qui fixent les traitements des ouvriers, essayeurs et manœuvres du conservatoire national des arts et métiers et les dispositions de l'article 2 du décret du 13 décembre 1920 relatif à l'avancement du personnel pour autant qu'elles sont contraires au présent décret.

Art. 8. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 24 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ABEL BONNARD.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Création de cours professionnels.

Par arrêté en date du 22 août 1942, la création de cours professionnels obligatoires est reconnue nécessaire dans la commune de Luxeuil (Haute-Saône).

Chargés de mission spéciale d'inspection.

Par arrêté en date du 4 août 1942 sont renouvelées pour un an, à compter du 1er janvier 1942, les fonctions de chargé de mission spéciale d'inspection de M. Rambert.

Liste, par ordre de mérite, des candidats et candidates qui ont obtenu à la session de 1942 le certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Par arrêté en date du 11 août 1942, le certificat d'aptitude aux professorats « industriels A et B, commercial et lettres » des écoles pratiques de commerce et d'industrie est délivré aux candidats et candidates dont les noms suivent (ordre de mérite):

Industriel A: sciences industrielles.

Aspirants.

MM.
1 Vannier (Guy).
2 Faure (Jean).
3 Graff (René).
4 Pichoir (Jean).
5 Bret (Désiré).
6 Leroux (Maurice).
7 Calleron (Fernand).
8 Le Chaux (Emile).
9 Gilbert (Henri).
10 Verdier (André).
11 Favre (Henri).
12 Pietri (Raymond).

Professorat « industriel A »: sciences industrielles et arts ménagers.

Aspirantes.

Mlles
1 Heurté (Simone).
2 Siaud (Cécile).
3 Luinaud (Yvonne).
4 Assié (Cécile).
5 Orcel (Madeleine).
6 Schoonheere (Renée).
7 Schamber (Raymonde).
8 Roffet (Georgette).
9 Durif (Suzanne).
10 Couedel (Andrée).

Professorat « industriel B »: dessin industriel.

Aspirants.

MM.
1 Bru (André).
2 Chermeux (Robert).
3 Basseguy (Maurice).

Professorat « commercial ».

a) Aspirants.

MM.
1 Lafont (René).
2 Lermission (Samuel).
3 Rampnoux (René).
4 Buron (Louis).
5 Morbois (Pierre).
6 Chabanel (Joseph).

b) Aspirantes.

Mlles
1 Aubertin (Geneviève).
1 Martin (Suzanne).
3 Sordoillet (Geneviève).
4 Verdier (Anne-Marie).
5 Desanglois (Fernande).
6 Gerbelot-Barrillon (Jeanne).
7 Belsœur (Christiane).

Professorat « lettres ».

a) Aspirants.

MM.
1 Moussineaux (Jean).
2 Barthas (Georges).
3 Pasquiers (Jean).
4 Sclafer (Jean).
5 Valuet (Maurice).
6 Vergnes (Pierre).
7 Siriex (René).
8 Philibert (Pierre).
9 Refeuil (Jean-Marc).
10 Burg (Christian).
11 Courtadon (Raymond).
11 Lafon (Michel).
13 Mailhes (Michel).
14 Fargier (Gabriel).

b) Aspirantes.

1 Mlle Jacquot (Suzanne).
2 Mme Carrère (A.-Marie).
3 Mlle Vallet (Eliane).
4 Mme Lassalette (Josette).
5 Mlle Tocqueville (Jacqueline).
6 Mmes Nicoud (Simone).
Moussineaux (Renée).

Liste des candidats et candidates admis à l'école nationale d'éducation physique et sportive après les épreuves du concours d'entrée (session 1942).

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1942: page 2865, 1re colonne, paragraphe 2: Candidates, au lieu de: « 20e Guillon (M.) », lire: « 20e Dillon (M.) ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Concours d'admission à l'école du service de santé en 1942.

Liste, par ordre alphabétique et par centre d'examen oral, des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1942: page 2708, 2e colonne, 34e ligne, au lieu de: « Mardi 2 septembre 1942 », lire: « Mercredi 2 septembre 1942 »; 3e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Picard-Maureau (F.-P.-A.) », lire: « Picard-Maureau (J.-M.-A.) ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Personnel civil des établissements.

Par arrêté en date du 18 août 1942, M. Couturier (Charles-Lucien), employé de bureau des établissements, est placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, à compter du 1er septembre 1942.

Il sera fait application à l'intéressé des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Ecole polytechnique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1942: page 2847, 1re colonne, arrêté du 29 juillet 1942 concernant M. Rault, promu adjoint au comptable du matériel, au lieu de: « à la date du 1er septembre 1932 », lire: « à la date du 1er septembre 1942 ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 24 août 1942, M. Chamant (Jean), titulaire du brevet de radiotélégraphiste de la marine nationale, a été nommé opérateur radioélectricien stagiaire colonial et affecté en Afrique occidentale française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 25 août 1942, M. Reynard (Marcel) a été nommé surveillant militaire de 3e classe stagiaire des services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 17 août 1942, ont été promus les officiers de port du cadre des ports et rades des colonies dont les noms suivent:

Au grade de capitaine de 3e classe.

M. Havard, dit Duclos, lieutenant de 1re classe.

M. Havard, dit Duclos, conserve un rappel d'ancienneté de 1 an 3 mois 11 jours au titre des services militaires.

Au grade de lieutenant de 3e classe.

M. Letereux, sous-lieutenant de 1re classe.

M. Letereux conserve un rappel d'ancienneté de 1 an 7 mois 4 jours au titre des services militaires.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er juillet 1942, tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde.

SEQUESTRES

Par ordonnance du 29 juin 1942, le président du tribunal de première instance de Carcassonne a, conformément à la loi du 5 octobre 1940 et à l'arrêté interministériel du 23 novembre 1940 (art. 4), dessaisi le directeur de l'enregistrement de Carcassonne, nommé séquestre des biens appartenant au sieur Blanic (Jacques), né à Carcassonne le 9 juin 1882, domicilié à Buenos-Ayres, déchu de la nationalité française par décret du 16 juin 1941 et nommé aux mêmes fonctions le directeur de l'enregistrement des domaines du département de la Seine.

AVIS & COMMUNICATIONS

Chef du Gouvernement.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation.

Un concours pour le recrutement de sept rédacteurs stagiaires à l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation aura lieu le 14 décembre 1942.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er novembre 1942 à la direction de l'office national, hôtel des Invalides, à Paris (7e), pour la zone occupée, et à l'échelon de l'office national, hôtel de l'Hermitage, à Châtelguyon (Puy-de-Dôme), pour la zone non occupée.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant les conditions d'accès aux fonctions publiques, âgés de moins de quarante-cinq ans au 1er janvier 1942 et possesseurs d'un diplôme de licence ès lettres, ès sciences, en droit ou de sortie d'une grande école.

Le programme contenant les conditions d'admission sera envoyé à toute personne qui en fera la demande à l'office national (Paris ou Châtelguyon).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale.

Un concours pour onze emplois de rédacteur stagiaire (cadre permanent) à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du ravitaillement sera ouvert, le 23 novembre 1942, à Paris et à Vichy (inscriptions reçues jusqu'au 31 octobre 1942).

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au ministère de l'agriculture et du ravitaillement (direction de l'administration générale et du personnel), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (zone occupée), ou hôtel Moderne, à Vichy (zone non occupée).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Avis aux titulaires de marchés de l'armement résiliés par application de la loi du 20 juillet 1940

Les titulaires de marchés de l'armement résiliés par application de la loi du 20 juillet 1940 sont avisés que les délais suivants leur sont impartis pour présenter les dossiers de leurs créances aux organes liquidateurs, savoir:

A. — Créances afférentes aux fabrications de guerre proprement dites et aux matières premières ou produits approvisionnés (première et deuxième phase de liquidation): avant le 1er octobre 1942, que l'exercice d'origine en ait été l'exercice 1939 ou l'exercice 1940.

B. — Créances indirectement afférentes aux marchés de guerre (troisième phase « *a* » et « *b* », replis, indemnités prévues par les lois des 26 et 27 décembre 1940, etc.): avant le 1er janvier 1943.

En n'observant pas ces délais, les intéressés s'exposeraient à voir le règlement de leurs créances effectué suivant la procédure des exercices périmés qui réclame de très longs délais de payement.

Enfin, les créances dont les dossiers n'auraient pas été présentés aux dates limites de rigueur suivantes tomberaient sous le coup de la déchéance quadriennale prévue par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831, modifié par l'article 19 du décret-loi du 25 juin 1934, et ne pourraient recevoir aucune suite:

1° Créances afférentes à la partie du marché qui a été exécutée: avant le 31 décembre 1942 pour les créances dont l'exercice d'origine est à l'exercice 1939;

2° Créances afférentes à la partie non exécutée du marché: avant le 31 décembre 1943;

3° Créances afférentes aux matières premières ou produits approvisionnés pris en charge par l'Etat:

Avant le 31 décembre 1943, si la prise de possession a eu lieu en 1940;

Avant le 31 décembre 1944, si la prise de possession a eu lieu en 1941.

Avis de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 août 1942: page 2696, 3e colonne, 3e alinéa, au lieu de: « Les épreuves commenceront le 19 octobre 1942 », lire: « Les épreuves commenceront le 16 novembre 1942 »; 4e alinéa, au lieu de: « Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 19 septembre 1942 », lire: « Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 16 octobre 1942 ».

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. Baton-Tarce

(Supplément.)